

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MÉMOIRE D'ÉTUDE

Quelle politique d'agglomération pour la lecture ?

Les rouages d'un contrat ville-lecture à Poitiers.

Alexandre CHAUTEMPS
8^e promotion

sous la direction de Monsieur GAUTIER-GENTES,
Inspection générale des bibliothèques

*Stage effectué du 3 septembre au 23 novembre 1999,
auprès de la Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers,
sous la direction de Monsieur Jean-Marie COMPTE,
Directeur de la Médiathèque et de son réseau*

2000

Titre : Quelle politique d'agglomération pour la lecture ? : les rouages d'un contrat ville-lecture à Poitiers

Descripteurs : Lecture ** promotion ** France
Bibliothèques publiques ** France ** Poitiers (Vienne)
Coopération intercommunale ** France ** Poitiers (Vienne)

Résumé : Le contrat ville-lecture est un outil de développement puissant pour la lecture dans la ville, selon une approche multipartenariale et interinstitutionnelle.
L'exemple de Poitiers montre que le territoire pertinent peut être l'agglomération et non pas la ville stricto sensu.
L'action pour la lecture s'inscrit ainsi dans une optique d'aménagement culturel du territoire au niveau intercommunal, et se trouve par là au centre de la réflexion sur les compétences à assigner à chacun des échelons de l'administration territoriale.

Title What agglomeration policy for the reading ? : the mechanisms of a *Contrat ville-lecture* at Poitiers

Keywords : Reading ** promotion ** France
Public libraries ** France ** Poitiers (Vienne)

Abstract : *Contrat ville-lecture* is a powerful development tool for the reading in the town, according to a multipartenarial and interinstitutional approach.
The case of Poitiers shows that the pertinent area can be the agglomeration and not the town.
Thus reading policy is in keeping with the cultural territorial planning at the intercommunal level, and is at the centre of the reflection about the competences to be assigned to every level of the territorial administration.

Remerciements

Que

*Jean-Marie Compte, Directeur de la Médiathèque de Poitiers et de son réseau,
Francine Glückstein, Marie-Paule Rolin, Françoise Corcuff, Brigitte Thibault,
Isabelle de Cours et tous les – nombreux – autres membres de l'équipe du
réseau poitevin qui m'ont apporté leur contribution,*

Gwénaél Blin, Directeur des affaires culturelle de la Ville de Poitiers,

Jean-Pierre Brèthes, Conseiller pour le livre, DRAC Poitou-Charentes,

Nathalie Bâcle, Directrice de l'agence de coopération ABCD,

Yves Christofari, Inspecteur-adjoint de l'Académie de la Vienne,

Christian Segnerin, coordonnateur ZEP,

*Patrice Riou, GIP Qualité de la formation, responsable du lieu-ressources
illettrisme,*

Georges Monti, Président de l'Office du livre en Poitou-Charentes,

*Marcelle Guitton, Directrice de la Bibliothèque départementale de prêt de la
Vienne,*

*Geneviève Firouz-Abadie, Directrice du Service commun de documentation de
l'Université de Poitiers, et Philippe Pinson, son adjoint,*

*l'ensemble des bibliothécaires, libraires et autres professionnels du livre et de
l'animation grâce à la collaboration de qui mon enquête a pu être menée,*

Jean-Claude Van Dam et Laurence Boitard, Direction du livre et de la lecture,

Catherine Joliet, Bibliothèque municipale de Chartres,

*et toutes les autres personnes que j'ai eu le plaisir de rencontrer à l'occasion de
ce travail*

trouvent ici le témoignage de ma gratitude pour l'aide qu'ils m'ont apportée.

Table des matières

Remerciements	3
Table des matières	4
Introduction	6
La lecture, enjeu culturel mais aussi social	6
Le contrat ville-lecture	8
A l'origine, l'Association française pour la lecture	8
L'expérience en région PACA	9
La circulaire du 17 juillet 1998	10
Agir pour la lecture, mais sur quel territoire ?	12
Méthode suivie pour le présent travail	14
1. Etat des lieux de la lecture dans l'agglomération de Poitiers	15
1.1 Le contexte	15
1.1.1 Politique culturelle	16
1.1.2 Politique de la ville	18
1.1.3 Indicateurs de repérage des problèmes d'accès à la lecture	19
1.2 Les bibliothèques	21
1.2.1 Les bibliothèques territoriales	21
A) Les structures	21
B) Conditions d'accès	23
C) Accueil des collectivités	23
D) Actions envers les publics spécifiques	24
E) Action culturelle	25
1.2.2 Les bibliothèques scolaires et universitaires	26
A) Bibliothèques scolaires	26
B) Les bibliothèques universitaires	27
1.2.3 Bibliothèques à destination des publics empêchés	27
A) Bibliothèque du Centre hospitalier universitaire	27
B) Médiathèque Naguib Mahfouz (Maison d'arrêt)	27
1.2.4 Autres bibliothèques	28
1.3 Les points de vente du livre	29
1.3.1 Les librairies indépendantes	29
1.3.2 Les grandes surfaces	31
1.3.3 Les maisons de la presse	32
1.4 Les intervenants sociaux et socio-culturels	33
1.5 L'environnement littéraire	34
1.5.1 Vie littéraire	34
1.5.2 Editeurs et revues	35
1.6 Les événements et actions de promotion de la lecture	35
1.7 Les structures de formation et de coopération professionnelle	37

2. Evaluation	38
2.1 La lecture publique	38
2.2 Le marché du livre	48
2.3 Analyse et commentaires	49
Forces	49
Faiblesses	51
Opportunités	52
Menaces	53
3. Propositions	55
3.1 Mise en place d'un comité de pilotage	55
3.2 Développement planifié d'un réseau de lecture publique au niveau de l'agglomération	56
3.3 Renforcement des structures de lecture publique	58
3.4 Redéfinition des services de desserte mobile	59
3.5 Actions envers les publics spécifiques	60
3.6 Valorisation du patrimoine littéraire de la ville	61
3.7 Action en direction des établissements scolaires et universitaires	62
3.8 Organisation de formations	62
3.9 Mise en place de procédures suivies d'évaluation	63
3.10 Proposition de calendrier pour la période 2000-2002	64
Conclusion	65
Les apports du contrat ville-lecture	65
Ville, lecture et agglomération	66
Bibliographie	68
1. Les contrats ville-lecture	68
2. La lecture dans la ville	68
3. Autres ouvrages sur la lecture	68
4. Evaluation des bibliothèques	69
5. Autres questions liées aux bibliothèques et au livre	69
Annexes	71

Introduction

La lecture, enjeu culturel mais aussi social

Les récentes enquêtes¹ montrent que les importants investissements réalisés par les collectivités, et particulièrement par les communes, en terme d'équipements de lecture publique ont bien suscité une intensification de l'utilisation des bibliothèques. Cependant, les mêmes enquêtes indiquent que l'augmentation du nombre des usagers des bibliothèques est avant tout le fait de catégories socio-professionnelles élevées (cadres moyens et supérieurs, professions libérales, enseignants, étudiants), que leur niveau culturel prédisposait de toute façon à devenir de forts lecteurs. L'accroissement numérique des publics des bibliothèques ne signifie donc pas qu'il y ait diversification de ces publics : les catégories socio-professionnelles les moins favorisées économiquement et culturellement (employés, ouvriers, personnel de service, retraités) ont en effet nettement moins profité de l'essor des bibliothèques que les catégories précédemment citées.

La lecture publique n'est pas un cas isolé : les enquêtes du Ministère de la culture sur les pratiques culturelles des Français relèvent en effet des tendances analogues en ce qui concerne le théâtre, la musique, les musées, etc.

Dans ces conditions, quid de l'idéal de démocratisation culturelle qui, plus ou moins explicitement, anime et légitime toute politique culturelle depuis l'ère Malraux ?

En premier lieu, le fait que ceux qui en ont le moins besoin soient les plus prompts à bénéficier de l'action publique en matière de culture en général, de lecture en particulier, n'est pas en soi inquiétant : c'est une sorte de loi physique qui menace toute intervention publique visant à corriger une inégalité ou un déséquilibre social.

En second lieu, il est clair que la construction d'équipements, l'acquisition de collections et l'aide à la création sont en tout état de cause indispensables à toute opération de démocratisation culturelle : pour qu'il puisse y avoir démocratisation de la culture, il faut d'abord qu'il y ait une offre culturelle et que cette offre ne soit pas

¹ notamment Marianne Briault [et al.], *Les médiathèques et leurs publics*, ENSSIB, [1996] et France, Ministère de la culture, *Pratiques culturelles des Français, enquête 1997*, La Documentation française, 1998

entièrement régie par les lois du marché.

Par conséquent, loin d'être une remise en cause des politiques culturelles menées jusqu'à présent, qui constituent de toute façon un préalable nécessaire dans la voie d'une plus large diffusion de la culture, l'échec relatif de la démocratisation culturelle doit nous inciter à aller plus loin dans trois directions : le partenariat, la médiation et l'évaluation.

Le partenariat permet d'impliquer d'autres institutions (école, université, institutions d'aide sociale, associations, etc.) dans les activités culturelles et, par là, tout à la fois de cumuler les savoir-faire et d'atteindre un public différent ou plus large que le public touché spontanément par les équipements culturels.

La médiation vise à aller à la rencontre des personnes appartenant aux catégories sociales les moins favorisées sur le plan culturel, à nouer des contacts, à susciter des expériences chez ces personnes qui les mènent à comprendre ce que la culture peut leur apporter. D'autre part, la médiation consiste à assurer un accompagnement des usagers au sein de l'établissement, considérant qu'il n'est pas facile pour un public non accoutumé à fréquenter des établissements culturels, d'en tirer le meilleur parti. La médiation a ainsi un double objectif : à la fois conquérir de nouveaux publics et les fidéliser.

L'évaluation, enfin, a un objectif de légitimation de l'action publique dans le domaine de la culture. Il s'agit de rendre des comptes à la population sur le bon emploi des deniers publics, et plus précisément de montrer que l'objectif de démocratisation culturelle n'est pas perdu de vue.

Les considérations qui précèdent sont applicables à l'ensemble des secteurs culturels. La lecture présente toutefois des aspects particuliers. Elle est par exemple la seule pratique culturelle qui nécessite un apprentissage. En outre, la maîtrise et la pratique de la lecture sont indispensables à l'intégration sociale et à l'exercice d'une citoyenneté active. Enfin, l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication rend encore plus indispensable la compétence de lecteur (Internet et les cédéroms, c'est aussi et peut-être surtout du texte, d'immenses masses de textes dans lesquelles il faut se repérer, naviguer, choisir, etc.) tout en inventant de nouvelles modalités de lecture qui

ne vont pas toujours dans le sens de la simplification². La non maîtrise de ces nouveaux processus pourrait d'ailleurs devenir l'illettrisme du vingt-et-unième siècle.

La lecture se situe ainsi à la charnière du culturel et du social.

Dans ce contexte, comment agir pour la lecture ?

Le contrat ville-lecture apparaît comme un dispositif intéressant, propre à susciter ou revivifier des partenariats, favoriser la création ou l'extension d'actions de médiation, fixer un cadre d'évaluation.

Le contrat ville-lecture

A l'origine, l'Association française pour la lecture

L'idée de ville-lecture a son origine au sein de l'Association française pour la lecture (AFL) et a été exposée en 1989 par Jean Foucambert³. Elle part du principe que les collectivités locales sont l'échelon le plus approprié au repérage et à la remédiation des problèmes de lecture : la commune est « le lieu privilégié où se réunissent les conditions de l'évolution rapide d'un statut de lecteur » puisque « l'individu y est impliqué dans les réseaux croisés de la famille, du quartier, de la citoyenneté, de l'éducation, de la santé, du loisir, de l'information, de la consommation, de la vie associative, parfois du travail et de l'activité militante »⁴. Le ton est nettement politique : la maîtrise de l'écrit est décrite comme un enjeu de pouvoir : « la bataille pour la lecture est bien une bataille pour la démocratie puisqu'elle vise la maîtrise collective des moyens de produire du sens »⁵. La lecture est pensée comme moyen de participation à – ou de contestation de – la décision plus que comme un enjeu d'insertion. Par ailleurs, le caractère multipartenarial et interinstitutionnel du dispositif est dès le début affirmé avec force. La collectivité territoriale n'est pas ici investie d'un rôle de responsabilité surplombante par rapport aux autres partenaires. Il est également déjà question d'une labellisation (« panonceau ») et d'une fédération nationale des villes-lecture.

² la compréhension du fonctionnement de l'hypertexte, par exemple, nécessite à la fois une compétence de lecteur et la volonté de la remettre en cause dans ses fondements même.

³ Jean Foucambert, *Vers une charte des villes lecture*, in Les Actes de lecture, n° 25, mars 1989.

⁴ art. cit.

⁵ art. cit.

L'expérience en région PACA

Par la suite, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un appel à projets pour des villes-lecture a été lancé⁶ à l'initiative de la préfecture de région. Neuf villes y ont répondu entre 1991 et 1993. Ces villes se sont engagées dans « une démarche dynamique de lutte contre l'illettrisme et de développement de la lecture », avec le de différentes services déconcentrés de l'Etat (DRAC, Direction régionale de la jeunesse et des sports, Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Direction régionale des services pénitentiaires, etc.). On note un fort engagement de la part de la préfecture de région qui, entre 1991 et 1998, a versé plus de deux millions et demi de francs aux villes au titre du Fonds social urbain.

Les villes ont, dans leur majorité, mis en place une commission extra-municipale ou un comité de pilotage où siègent des élus, pour impulser, coordonner et évaluer les actions entreprises au titre du contrat.

Les actions sont organisées autour de trois axes :

- la lutte contre l'illettrisme
avec notamment des cours de français pour adultes, des activités d'entraide scolaire, la mise en place d'un service d'écrivain public et des ateliers culturels (ateliers d'écriture, classes-théâtre, etc.)
- l'information
qui peut prendre diverses formes : diffusion de documents (catalogues de formations), création d'un centre de ressources documentaires, organisation de réunions et de conférences. L'information est dirigée vers les enseignants et travailleurs sociaux, mais également vers des parents-relais, susceptibles, par leurs réseaux de proximité, de mobiliser autour d'eux
- la formation
qui vise les différents acteurs locaux : personnel municipal, responsables associatifs, éducateurs, enseignants, parents, etc. Elle est effectuée sur le terrain, souvent en co-animation avec les acteurs locaux, et cherche à prendre en compte au maximum les spécificités locales. Les formations ont concerné la conduite d'ateliers d'écriture, la connaissance de la production éditoriale

⁶ voir Daniel Constantin, *L'opération villes-lecture en région PACA*, in Bulletin des bibliothèques de

en direction de la petite enfance, l'animation autour du conte, l'initiation informatique, la maîtrise d'outils pédagogiques divers comme des logiciels d'aide à l'apprentissage de la lecture, etc.

Une évaluation est tentée mais se heurte à la difficulté de dégager les résultats de ce type d'actions. Il s'agit donc principalement d'une évaluation par les moyens : évolution des temps d'intervention, du budget consacré par les villes, du nombre des partenaires impliqués, etc. Cette évaluation montre toutefois une intensification de l'implication des financeurs. A Carros (12 000 habitants), par exemple, le budget de l'opération ville-lecture est passé de 250 000 F. en 1992 à 1 500 000 F. en 1998.

L'expérience de la région PACA constitue une mise en actes intéressante de la proposition de l'AFL et montre l'exemple d'une large mobilisation de partenaires d'horizons divers, entamant tout au moins faute de les annihiler les cloisonnements entre institutions.

Ceci posé, l'expérience est-elle reproductible, transférable à d'autres terrains ?

La circulaire du 17 juillet 1998

Dans le cadre du mouvement de déconcentration des crédits lancé en application de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Ministère de la culture cherche à privilégier la contractualisation des relations entre ses services déconcentrés, les DRAC (Directions régionales des affaires culturelles), et les collectivités territoriales⁷. Le ministère incite donc à l'utilisation de différents dispositifs contractuels : Contrats de ville pouvant comporter un ou des volets consacrés aux différents secteurs culturels, Conventions de développement culturel. Dans ce contexte, le Ministère a décidé de reprendre pour partie le concept de ville-lecture imaginé par l'AFL et mis en œuvre en région PACA. Par la circulaire du 17 juillet 1998⁸, la ministre de la culture définit le programme d'application des contrats ville-lecture, qui ont par ailleurs vocation à s'enchaîner dans les Contrats de ville ou les Conventions de développement culturel pour en former le volet lecture.

France, T 43, n° 5, 1998

⁷ voir Raymond Delambre, *Le livre et la lecture dans les régions de France : la politique du ministère de la culture en région*, in *Bulletin des bibliothèques de France*, T. 43, n° 5, 1998.

⁸ le texte intégral de cette circulaire figure à l'annexe 3 du présent mémoire. Les lignes qui suivent n'en sont qu'un condensé destiné à faciliter la compréhension de la suite de l'exposé.

Le grand objectif est de faire face aux situations d'illettrisme et d'exclusion. Pour cela, des objectifs intermédiaires sont définis :

- susciter, à l'échelon du territoire, des coopérations actives entre les secteurs culturel, éducatif et associatif,
- familiariser les jeunes aux formes diversifiées d'écrit,
- assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie, impliquer les familles, aller à la rencontre des publics marginalisés.

La méthode à suivre tient en cinq grands points :

- mettre en place un comité de pilotage⁹
- procéder à l'état des lieux de la lecture sur le territoire
- réfléchir à décroisonner et harmoniser les activités
- élaborer un projet commun, interinstitutionnel, prenant en compte la prévention de l'illettrisme dès la petite enfance
- évaluer régulièrement ce projet

L'état des lieux est diligenté par le comité de pilotage. Il recense, sur le territoire concerné, les lieux de lecture (bibliothèques de toutes natures et de tous statuts, librairies), les professionnels et médiateurs, les activités menées envers les publics spécifiques, les événements liés à la lecture. Il tente de dégager les points forts, les carences, de mettre en lumière les logiques des différents acteurs et d'identifier les blocages éventuels à leur coopération.

Le contrat ville-lecture cherche à intégrer la diversité des initiatives et ne prétend pas imposer de modèle. La circulaire énonce toutefois différents axes, à titre d'exemple :

- le développement planifié d'un réseau de bibliothèques
- une politique du livre en direction de la petite enfance
- une action de médiation hors les murs incluant un programme spécifique en direction des familles
- une action en direction des établissements scolaires

⁹ il ne s'agit plus ici de « commission extra-municipale ». Le comité de pilotage est placé sous l'autorité du maire, affirmant ainsi clairement le rôle de maître d'œuvre de la collectivité territoriale.

- l'organisation d'événements locaux ou régionaux autour du livre
- une participation renforcée des écrivains
- l'organisation de formations

Le dispositif proposé comporte trois niveaux :

- Niveau local : comité de pilotage. Rôle d'impulsion et de validation des actions, d'évaluation.
- Niveau régional : le contrat se conclut au niveau du préfet de région. Les termes du contrat sont négociés entre la DRAC, la collectivité territoriale (ou l'établissement public de coopération intercommunale) et d'autres partenaires éventuels (Département, Région, Direction régionale de la jeunesse et des sports, association ou autre). Le rôle du Conseiller pour le livre et la lecture est évidemment central dans ce processus.
- Niveau national : Un label national ville-lecture est attribué après avis d'une commission placée auprès du directeur du livre et de la lecture. La décision de labellisation est prise après avis du conseiller pour le livre et la lecture concerné.

Les contrats ville-lecture doivent faire l'objet d'une évaluation annuelle.

Agir pour la lecture, mais sur quel territoire ?

L'un des principes de base du contrat ville-lecture est posé au début de la circulaire « c'est [...] au niveau de la commune que peut se créer au quotidien une communication entre les partenaires de l'action culturelle, sociale et éducative ».

Il conviendrait toutefois d'interroger cette focalisation au regard des spécificités du terrain concerné, et de se poser au moins la question de savoir si l'action pour la lecture doit être pensée au niveau de la commune ou à celui de l'agglomération, particulièrement s'il existe une structure intercommunale. En effet, dans les villes-centre, la population effective de la ville, le cercle de ses usagers et de ceux qui participent à ses activités, excède largement le nombre de ses résidents. Différents mécanismes de centralité se mettent en œuvre plus ou moins spontanément : ils s'observent notamment du point de vue des équipements publics, l'attractivité de la

ville-centre tendant soit à décourager la création d'équipements dans les communes périurbaines, soit à cantonner les équipements de ces communes dans l'exercice des services de base et une desserte de stricte proximité. Poussés à l'extrême et non contrôlés, les mécanismes de centralité risquent d'aboutir à l'engorgement de la ville-centre et à l'anémie des communes périurbaines. L'intercommunalité vise notamment à mettre en place une organisation plus rationnelle des services aux usagers et un maillage plus homogène du territoire en terme d'équipements publics.

De même, et probablement en corollaire du constat qui précède, les questions de citoyenneté et d'intégration se posent de plus en plus au niveau de l'agglomération et non seulement de la commune. L'action sociale se doit d'en tenir compte.

C'est précisément le cas à Poitiers, où le Contrat de ville a été conclu non pas au niveau de la commune mais au niveau du district, le texte du contrat mettant en évidence que « la solidarité ne peut être cantonnée à l'intérieur du territoire communal [et] doit être à l'échelle de l'agglomération, les difficultés sociales et économiques n'étant pas cloisonnées dans les frontières d'un quartier ».

Il est par conséquent souhaitable d'envisager à l'échelle de l'agglomération les questions d'accès à la lecture, dans leurs composantes sociales mais aussi culturelles, tout simplement parce que les deux aspects de la lecture sont indissociables.

Méthode suivie pour le présent travail

Mon travail répond à une sollicitation de la Ville de Poitiers, qui s'est engagée dans la préparation d'un contrat ville-lecture destiné à constituer le volet lecture d'une Convention de développement culturelle qui sera conclue dans le courant de l'année 2000.

A travers l'exemple de Poitiers, je me propose de mettre en évidence l'intérêt du contrat ville-lecture comme outil de développement de la lecture et de prévention de l'illettrisme dans le contexte d'une ville-centre de taille moyenne, en focalisant mon étude sur l'agglomération en tant qu'entité politique (structure intercommunale du District de Poitiers, devenu Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2000).

Ce mémoire sera structuré en trois parties :

- Un **Etat des lieux** de la lecture dans l'agglomération de Poitiers, recensant l'offre de lecture et les actions menées pour la promotion et la diffusion de la lecture
- Cet état des lieux débouche sur une **évaluation** qui vise à rendre compte du degré d'homogénéité de l'offre et des pratiques de lecture sur le territoire concerné (ville + agglomération).
- L'évaluation fournit la matière de **propositions** pour l'amélioration de la diffusion des pratiques de lecture sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Poitiers.

Je chercherai, dans mes conclusions, à indiquer quelles pistes un dispositif comme le contrat ville-lecture est susceptible d'ouvrir en réponses aux questions soulevées par la lecture dans l'agglomération.

1. Etat des lieux de la lecture dans l'agglomération de Poitiers

1.1 Le contexte

Poitiers est la préfecture du département de la Vienne et de la région Poitou-Charentes. La population de la ville est de 82 946¹⁰ habitants. La ville est célèbre pour son université, fondée en 1431, qui comporte actuellement quelque 25 000 étudiants, soit 30% de la population. Elle bénéficie par ailleurs du rayonnement du Futuroscope, pôle de compétence en terme de nouvelles technologies de l'information et de la communication, situé à 12 kilomètres.

La plupart des communes de l'agglomération de Poitiers sont actuellement regroupées en un District, fondé en 1965 et qui comprend actuellement 10 communes¹¹ totalisant plus de 120 000¹² habitants. Le District, en application de la loi 99-586 du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, s'est transformé en Communauté d'agglomération au 1er janvier 2000, avec notamment pour conséquence l'instauration de la taxe professionnelle unique, qui donnera lieu à une répartition plus équitable des recettes fiscales entre les différentes communes du groupement.

Sans prétendre se lancer dans une étude géographique, on peut cependant dégager quelques traits saillants de la constitution de l'agglomération :

- Les quartiers qui correspondent le plus au profil stéréotypé des « banlieues » (habitat vertical, forte densité de population, forte proportion de jeunes, taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, etc.) sont en fait situés sur le territoire de la ville-centre.
- Habitat très horizontal dans les communes hors-Poitiers, très majoritairement constitué de maisons individuelles. Certaines de ces communes, notamment Buxerolles, ont toutefois construit des logements sociaux, ceux-ci dépassant rarement trois étages.
- Les communes hors-Poitiers connaissent en revanche, pour certaines d'entre elles des problèmes liés à la dispersion de l'habitat. Ceci concerne plus

¹⁰ Source : INSEE, données du recensement de 1999

¹¹ Biard, Buxerolles, Chasseneuil du Poitou, Fontaine le Comte, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard.

¹² Source : INSEE, données du recensement de 1999

particulièrement les communes de Montamisé, Vouneuil sous Biard, Migné-Auxances, Mignaloux-Beauvoir et, dans une moindre mesure, Fontaine le Comte.

- Les communes hors-Poitiers ont un taux de chômage nettement inférieur à la moyenne nationale (entre 5 et 8 % selon les communes).
- La structuration de la population de Poitiers est très marquée par la présence de l'université, qui se traduit notamment par une surreprésentation de la classe d'âges des 20-39 ans (plus de 40% de la population de la ville-centre, alors que cette classe d'âge représente entre 25 et 30% de la population des autres communes).
- Le nombre de personnes par ménage est voisin de 2 dans la ville centre et de 3 dans les autres communes. Ceci est probablement dû au nombre important de personnes seules et de couples sans enfants sur Poitiers (étudiants).

La géographie humaine et l'habitat présentent donc d'importants contrastes entre la ville-centre et les communes périurbaines. Ceci implique des préoccupations différentes selon la commune, que ce soit au niveau des citoyens ou à celui des élus. La prise en compte de l'agglomération dans son ensemble par le biais de l'établissement intercommunal prend donc une importance particulière.

Les compétences de l'établissement intercommunal, outre les « classiques » du genre comme l'assainissement, la collecte des ordures ménagères, l'adduction d'eau, comprennent le développement économique et les équipements sportifs. La compétence télécommunications s'y est récemment ajoutée, dans la perspective de la mise en place d'un réseau câblé qui desservira l'ensemble des habitants de l'agglomération. Ce réseau offrira, outre les chaînes câblées de télévision, un accès Internet à haut débit et constituera notamment le support d'un intranet reliant les services administratifs des différentes communes de l'agglomération.

1.1.1 Politique culturelle

La culture représente un pôle très important dans l'action de la municipalité puisque la dépense culturelle atteint 21 % du budget municipal en 1999.

La ville compte sept établissements culturels :

- La médiathèque François-Mitterrand

- Le théâtre - scène nationale
- Les musées (Musée Sainte-Croix, musée Rupert de Chièvres, Hypogée des Dunes)
- Le Conservatoire national de région
- L'EESATI¹³
- L'espace Mendès-France
qui est un centre de culture scientifique et technique, créé à la fin des années 80 pour valoriser le patrimoine scientifique local, mieux faire connaître les travaux des chercheurs exerçant à Poitiers et favoriser les échanges entre les milieux scientifiques et industriels. L'Espace Mendès-France organise des expositions et conférences qui visent un large public. Des postes de consultation d'Internet sont mis gratuitement à disposition des adhérents du centre, et des sessions d'initiation et de perfectionnement sont organisées.
- Le Confort moderne
est à la fois un lieu de concert dédié aux musiques actuelles, une salle d'exposition consacrée à la création contemporaine et une structure de soutien à la création, mettant à la disposition des groupes rock de la région un espace de répétition et leur proposant un soutien technique à la sonorisation et à l'élaboration de maquettes.

Les activités culturelles sont également représentées dans les quartiers de manière importante, notamment par le réseau de lecture publique (4 annexes + bibliobus) et par les six maisons de quartier qui proposent spectacles, concerts, expositions, ateliers, etc. Par ailleurs, des événements culturels importants sont organisés par ou avec la participation de la ville de Poitiers : les Rencontres internationales Henri-Langlois, le Festival d'orgue, les rencontres littéraires Écrivains présents, etc.

Les autres communes de l'agglomération ont également, à un niveau certes plus modeste, une activité culturelle et œuvrent à la construction d'équipements. Les communes de Migné-Auxances, Buxerolles, Chasseneuil, Montamisé et Saint-Benoît ont un centre culturel. La ville de Saint-Benoît vient d'ouvrir au public une salle de spectacle de 800 places, la Hune, qui est la deuxième salle de l'agglomération, derrière

¹³ Ecole européenne supérieure des arts et des techniques de l'image

le théâtre de Poitiers, en terme de capacité.

1.1.2 Politique de la ville

Le souci de développer les quartiers et de garantir un bon niveau de qualité de vie à leurs habitants est à l'œuvre de longue date à Poitiers. Aussi, la ville a mis à profit les programmes de politique de la ville impulsés par l'Etat dans les années 80 et 90 (Développement social des quartiers, Développement social urbain). Dans ce cadre, certains des contrats conclus avec l'État l'ont été au niveau districale : Contrat de ville 1994-98 puis 2000-2006, Plan local d'insertion par l'économie (1995), Contrat local de sécurité (1998). Le contrat de ville 2000-2006 de Poitiers, signé le 18 octobre 1999 entre le ministre de la Ville, Claude Bartolone, et les maires des communes du District, a été cité en exemple par le ministre pour deux caractéristiques : l'approche intercommunale et le partenariat avec le département et la région.

Le contrat de ville a vocation à devenir le volet « solidarité » ou « social » d'un futur contrat d'agglomération, qui lui-même constituera le volet urbain du contrat de plan Etat-Région et reprendra les équipements financés par l'Etat et la Région à réaliser dans l'agglomération.

Le Contrat de ville 2000-2006 fixe les grands objectifs suivants :

1^{er} objectif : la poursuite de l'aménagement équilibré des territoires

A. L'habitat

B. Équipements et services

2^{ème} objectif : le développement local et l'emploi

A. Le développement de l'activité économique

B. Favoriser l'accès à l'emploi

3^{ème} objectif : la prévention durable et le lien social

A. Le soutien aux parents, aux adultes et aux jeunes

B. La prévention de la marginalisation

On constate que le premier objectif peut intégrer la construction, la rénovation, l'extension des bibliothèques dans les différentes communes et que le troisième objectif implique fortement les bibliothèques, tout à la fois en terme de prévention de l'échec scolaire et de développement du lien social.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du troisième objectif, le Contrat de ville comporte un

volet important de prévention de l'illettrisme, par le biais d'un soutien aux associations qui œuvrent dans ce domaine.

Même si, à Poitiers tout au moins, le Contrat ville-lecture ne sera pas lié organiquement au Contrat de ville, il est clair que ses propres objectifs et les modalités de leur mise en œuvre ont vocation à venir appuyer et compléter ces différents points du Contrat de ville.

On note donc une volonté forte de penser l'action sociale et le développement économique au niveau de l'agglomération, cependant que l'action culturelle reste compétence exclusive de chacune des communes.

1.1.3 Indicateurs de repérage des problèmes d'accès à la lecture

La circulaire du 17 juillet 1998 donne, dans une optique de repérage des problèmes d'accès à la lecture, des exemples d'indicateurs susceptibles de les identifier. Parmi ces indicateurs, outre des « classiques » de l'évaluation des bibliothèques comme le nombre d'ouvrages prêtés par habitant, figurent notamment le taux d'illettrisme, le taux d'échec scolaire et le taux de chômage.

Différentes mesures de taux d'illettrisme existent au niveau national : différentes études de l'INSEE, une étude de l'OCDE menée en 1995, et l'enquête menée de manière régulière auprès des appelés du contingent, qui constatait en 1992 que « 20 % environ .de la population masculine de 18 à 22 ans [était] incapable de lire et de comprendre un texte de 70 mots au vocabulaire courant »¹⁴. Toutefois, pour être réellement opératoires en tant qu'indicateur de repérage des situations d'illettrisme et, par la suite, comme indicateur d'évaluation des actions de remédiation entreprises, il faudrait que cette donnée existe au niveau de la commune, voire au niveau du quartier. En l'absence d'un tel indicateur à ce niveau géographique, il paraît difficile d'utiliser le taux d'illettrisme de manière pertinente.

En ce qui concerne le taux d'échec scolaire, plusieurs indicateurs de l'Education nationale seraient susceptibles de correspondre à cette notion :

- taux d'échec aux évaluations nationales en classe de 6^{ème} (en particulier compétences de compréhension et de production de texte non acquises)

¹⁴ cité dans la brochure *Illettrisme, de quoi parle-t-on* éditée en 1997 par le Lieu-ressource illettrisme du GIP Qualité de la formation Poitou-Charentes.

- taux de sortie du système scolaire sans qualification

voire le taux de retard scolaire (taux de redoublement).

L'Éducation nationale dispose de ces chiffres, au niveau de chaque établissement scolaire, mais ne souhaite pas les diffuser à l'extérieur. L'Inspection académique redoute en effet que ces données, utilisées brutes et sans croisement avec d'autres critères comme la composition socio-professionnelle de la population du quartier, ne risquent de créer un afflux des enfants des catégories non défavorisées vers les écoles de centre-ville et, en corollaire, une perte de la mixité sociale dans les écoles des quartiers défavorisés. Considérant que la finalité de l'école est aujourd'hui peut-être autant l'apprentissage des relations sociales et de la coexistence entre les différentes catégories que l'acquisition des savoirs fondamentaux, je ne puis que souscrire à ce souci de défendre le rôle intégrateur de l'école. L'examen de la carte de l'éducation prioritaire à Poitiers (Zones d'éducation prioritaire et Réseau d'éducation prioritaire) pourra toutefois être un moyen simple de repérage des secteurs géographiques à viser en priorité dans des actions de soutien à la lecture.

Quant aux taux de chômage issus du recensement de 1999, ils ne seront vraisemblablement pas encore rendus disponibles par l'INSEE à la date de la remise de ce mémoire. Cet indicateur sera toutefois disponible dans le courant de l'année 2000, au niveau de la commune et au niveau du quartier, et constituera une donnée intéressante pour le repérage des populations à cibler dans le cadre d'actions de médiation vers la lecture et de lutte contre l'illettrisme.

Les éléments de contexte étant définis, nous pouvons maintenant aborder la description des ressources en terme de lecture sur le territoire de l'agglomération de Poitiers.

1.2 Les bibliothèques¹⁵

En ce qui concerne les bibliothèques, puisque le contrat ville-lecture est axé prioritairement sur la diffusion de la lecture en direction du plus grand nombre, j'adopterai le principe de ne recenser que les établissements ouverts à l'ensemble du public (BM, BDP). Les bibliothèques scolaires seront recensées car elles desservent potentiellement la totalité des classes d'âge concernées. Les bibliothèques universitaires seront recensées d'une part en raison de l'importance du public étudiant au sein de la population de Poitiers (25 000 étudiants pour 83 000 habitants, soit plus de 30 % de la population de la ville), d'autre part parce qu'elles sont, en droit sinon en fait, accessibles également au public non étudiant. Je ferai également figurer les bibliothèques d'hôpitaux (qui concernent potentiellement tout le monde) et la bibliothèques de prison, en raison de son rôle particulièrement important de réinsertion par la lecture. Les bibliothèques dont la fréquentation est réservée aux étudiants de troisième cycle et aux chercheurs ne seront toutefois pas recensées du fait du caractère restreint du public concerné.

Je n'ai malheureusement pas pu, faute de temps, visiter au cours de mon étude des bibliothèques de comité d'entreprise. Il serait donc souhaitable de mener ultérieurement des investigations dans ce domaine, crucial pour la conquête de publics non-lecteurs ou faibles lecteurs.

1.2.1 Les bibliothèques territoriales

A) Les structures

Le maillage de l'agglomération en terme de lecture publique comprend trois types de structures :

- ***Le réseau des bibliothèques de Poitiers***, qui s'articule autour de la Médiathèque François-Mitterrand, établissement de prestige ouvert en 1996. En plus d'une activité de lecture publique très importante, le médiathèque conserve de nombreux fonds anciens, rares et précieux et constitue un pôle

¹⁵ Une description plus détaillée des bibliothèques de l'agglomération, comportant notamment des données chiffrées, figure à l'annexe 1 du présent mémoire. Dans un souci de concision, seule la synthèse en est présentée ici. Les plans portant l'implantation des bibliothèques de Poitiers et de l'agglomération figurent à l'annexe 2.

d'excellence en histoire médiévale avec la Maison du Moyen-Age, pôle associé de la BNF. Le réseau se compose en outre de quatre bibliothèques de quartier et d'un bibliobus desservant cinq points d'arrêt tous publics dans la ville et de nombreuses collectivités. Différents services sont liés à ce réseau, en particulier un catalogue collectif informatisé doté d'une interface graphique et une navette quotidienne entre tous les points du réseau, permettant les réservations sur l'ensemble des collections et la restitution des livres en n'importe quel point du réseau.

- **Les bibliothèques municipales.** Nous entendons par là les établissements de lecture publique dotés de locaux, d'un budget et de personnel professionnel. De tels équipements existent à Buxerolles, Chasseneuil, Migné-Auxances, St Benoît. Leur surface est largement inférieure aux normes du Ministère de la culture (0,07 m² par habitant). On note toutefois une volonté politique de promouvoir la lecture publique : un nouvel équipement a ouvert ses portes à Buxerolles en 1999 et un projet de construction vient d'être décidé à Chasseneuil, qui constituera, à l'horizon 2001, la première bibliothèque « aux normes » hors-Poitiers dans l'agglomération (340 m²). Buxerolles, Chasseneuil et Migné-Auxances sont informatisés ou en cours d'informatisation.
- **Les bibliothèques-relais.** Nous reprenons ici le terme utilisé dans les BDP pour désigner les établissements qui ne répondent pas à l'un des trois critères ci-dessus définis (locaux, budget, personnel). Les bibliothèques de Biard et Mignaloux ont des locaux et un budget d'acquisitions mais pas de personnel professionnel, tandis que celles de Fontaine le Comte et Montamisé n'ont ni personnel ni budget.

La BDP effectue des dépôts de livres dans les communes hors-Poitiers (environ 1500 livres par an et par bibliothèque). Ces communes ne sont toutefois pas desservies par le bibliobus départemental en raison de leur proximité de la ville-centre. La BDP procure également à ces bibliothèques une assistance en terme d'ingénierie de projet (création, extension et aménagement d'établissement, informatisation), à laquelle se joint parfois une participation financière du Conseil général. Par ailleurs, la BDP joue un rôle important en matière d'animation, proposant aux bibliothèques de ces communes des

expositions et spectacles itinérants.

B) Conditions d'accès

Le tableau ci-dessous recense les conditions d'accès au service de prêt des différentes bibliothèques, pour un lecteur individuel adulte payant plein tarif.

	Résident de la commune	Hors-commune
Poitiers	75 F.	150 F.
Biard (<i>bib. en création</i>)	à déterminer	à déterminer
Buxerolles	50 F.	100 F.
Chasseneuil	30 F.	bib. réservée aux habitants de la commune
Fontaine le Comte	gratuit	gratuit
Mignaloux-Beauvoir	gratuit	gratuit
Migné-Auxances	55 F. par famille	55 F. par famille
Montamisé	gratuit	gratuit
St Benoît	30 F.	30 F.
Vouneuil sous Biard	pas de bibliothèque	

On remarque que les communes qui offrent un véritable service de lecture publique réclament systématiquement une participation des usagers. Particulièrement, il y a identité stricte entre la liste des communes employant du personnel professionnel et celle des bibliothèques à accès payant.

Il faut mentionner que l'inscription au réseau de Poitiers donne accès aux imprimés mais également aux documents sonores et vidéo. En outre, les bibliothèques de Poitiers ont un système de tarif réduit particulièrement attractif : 30 F. par an pour les étudiants et enfants de plus de 12 ans et 32 F par an pour les personnes à faibles revenus (chômeurs non indemnisés, titulaires du RMI), et ce quel que soit le lieu de résidence des personnes concernées. Les enfants bénéficient de la gratuité d'inscription dans l'ensemble des communes (sauf à Migné où l'inscription est familiale).

C) Accueil des collectivités

La totalité des bibliothèques de l'agglomération accueille les collectivités, principalement les classes, ou effectue des déplacements dans les collectivités (classes éloignées, institutions d'accueil de personnes âgées, etc.). En ce qui concerne le réseau de Poitiers, l'accueil des classes est très développé : 1542 accueils en 1998-99, ayant concerné 185 classes de maternelle et de primaire (pour un total de 299 classes sur le territoire de la commune). La priorité est accordée aux classes de la commune et les classes hors-Poitiers sont accueillies en fonction des disponibilités (14 classes hors-Poitiers accueillies en 1998-99). L'accueil des collectivités de Poitiers est gratuit. Les

collectivités hors-Poitiers doivent en revanche régler une cotisation de 160 F.

Dans les autres communes, les visites de classes comprennent le plus souvent des lectures et présentations de livres mais pas de prêt aux enfants, car le volume des collections ne le permet pas. Les enfants sont alors incités à fréquenter individuellement la bibliothèque.

D) Actions envers les publics spécifiques

Nous entendons par « publics spécifiques » les personnes dont la situation et les conditions de vie rendent plus difficiles l'accès à l'écrit en général et aux bibliothèques en particulier. Il peut s'agir notamment de personnes handicapées, de jeunes ou d'adultes en réinsertion, de personnes en situation d'illettrisme. Ces personnes sont le plus souvent accueillies en groupe, dans le cadre d'institutions spécialisées. Dans les bibliothèques de Poitiers, ces institutions sont accueillies à intervalle régulier (une à deux visites par mois), ce qui favorise un suivi dans les activités. On note toutefois le caractère relativement rare et épisodique de l'accueil des institutions de lutte contre l'illettrisme, ce qui met en évidence la nécessité d'un travail spécifique de réflexion conjointe entre les bibliothécaires et les responsables de ces institutions.

Des services particuliers à destination des non-voyants et malvoyants sont mis en place à la salle John Milton, dans l'enceinte de la médiathèque : livres en Braille, livres lus sur cassettes, équipement informatique permettant le grossissement des pages imprimées et leur transcription en Braille.

Par ailleurs, des actions hors-les murs sont menées par les bibliothèques. Les bibliothèques de Poitiers et de Migné-Auxances effectuent des visites dans les centres de protection maternelle et infantile (PMI), pour des présentations et lectures de livres aux tout-petits. De telles visites sont à la fois l'occasion de mettre les enfants en contact avec le livre dès leur plus jeune âge et d'encourager les familles à fréquenter la bibliothèque.

Une expérience de bibliothèque hors-les-murs est menée depuis 1998 dans les cités des quartiers sud de Poitiers. Ce projet, conduit conjointement par la bibliothèque annexe Médiasud et la maison de quartier Cap Sud, permet d'atteindre un public, majoritairement d'enfants, en difficulté par rapport à l'écrit et ne fréquentant pas spontanément la bibliothèque.

Médiasud et Cap Sud ont également mis en place un atelier d'écriture inter-génération, lieu de rencontre entre jeunes et personnes âgées leur permettant de mieux se connaître et se comprendre.

Une autre expérience de bibliothèque de rue, menée dans les quartiers nord-ouest par la maison de quartier de la Blaiserie, donne lieu à la participation de la bibliothèque annexe de la Blaiserie.

E) Action culturelle

Les bibliothèques de Poitiers mènent une politique d'action culturelle très ambitieuse, souvent en partenariat avec les autres équipements culturels municipaux, les maisons de quartier, l'éducation nationale, l'université. Le réseau dispose de nombreux lieux d'accueil pour les spectacles et expositions (un auditorium de 120 places et un vaste forum à la médiathèque, plusieurs auditoriums dans les bibliothèques de quartier). Un service d'action culturelle, composé de quatre personnes à temps plein, coordonne la programmation et effectue le suivi artistique et logistique des actions. Le budget est très important eu égard à la taille de la ville : 700 KF.

Dans les bibliothèques des autres communes, l'action est beaucoup moins ambitieuse, le plus souvent axée sur les expositions et spectacles proposés par la BDP. Des initiatives intéressantes sont par ailleurs à signaler, le plus souvent sous la forme d'expositions réalisées en interne et d'interventions bénévoles d'auteurs ou d'artistes locaux. Seule la commune de St Benoît bénéficie d'un budget d'animation identifié, à hauteur de 7000 F.

1.2.2 Les bibliothèques scolaires et universitaires

A) *Bibliothèques scolaires*

Nous nous sommes appuyé pour ce travail sur une enquête diligentée par l'Inspection académique¹⁶, concernant les BCD et CDI dans les établissements scolaires de l'agglomération poitevine. En ce qui concerne les CDI, le nombre de réponses recueillies ne permet pas de tirer des conclusions fiables. Une enquête complémentaire sera donc nécessaire.

Même remarque en ce qui concerne les BCD d'écoles maternelles (4 réponses sur 40 écoles interrogées) pour lesquelles nous supposons qu'il y a en général absence de BCD et quelquefois utilisation de la BCD de l'école primaire attenante ou proche.

En ce qui concerne les écoles primaires, 17 sur 36 déclarent être dotées d'une BCD.

On constate la concentration de ces BCD d'une part sur les secteurs en ZEP¹⁷ et en REP¹⁸, d'autre part dans les écoles éloignées des bibliothèques municipales, en particulier dans les quartiers nord-ouest.

Les BCD bénéficient de personnel mis à disposition par l'Education nationale, le plus souvent des aides-éducateurs en emplois-jeunes qui se partagent entre la gestion de la BCD et le travail autour des technologies de l'information et de la communication.

L'ampleur des collections et le budget d'acquisition sont extrêmement variables selon le établissements.

Hors Poitiers, on note l'investissement particulier de certaines communes dans la lecture scolaire : Chasseneuil et Migné-Auxances mettent du personnel municipal à disposition de la BCD. On remarque l'importance des collections de la BCD de Chasseneuil : 7800 livres, soit autant que la BCD de l'école Tony-Lainé, établissement pilote ayant fait partie des premières BCD expérimentales créées en 1975.

¹⁶ Le tableau récapitulatif des résultats de cette enquête est donné à l'annexe 1 du présent mémoire, page xxvi

¹⁷ Les ZEP, Zones d'éducation prioritaires, sont des secteurs géographiques définis par l'Education nationale comme « en difficulté », selon des critères à la fois scolaires et sociaux. Le classement en ZEP induit l'attribution de moyens supplémentaires aux établissements concernés, notamment en terme de soutien à l'apprentissage de la lecture.

¹⁸ le REP, réseau d'éducation prioritaire, regroupe des écoles situées dans des quartiers qui, sans entrer dans les critères de classement en ZEP, présentent des difficultés sociales identifiées. Le REP constitue en quelque sorte une extension des ZEP.

B) Les bibliothèques universitaires

Le service commun de documentation (SCD) comprend trois BU : droit-lettres, sciences, médecine, une bibliothèque intégrée, celle du CESCUM (Centre d'études supérieures de civilisation médiévale), qui est partie prenante, avec la Maison du Moyen-Age, dans le pôle associé BNF, ainsi qu'une cinquantaine de bibliothèques associées.

Les bibliothèques associées ont l'autonomie de gestion mais peuvent participer, à des conditions financières avantageuses, au catalogue collectif informatisé qui confère une meilleure visibilité à leurs collections. Ce catalogue, utilisant le logiciel AB6, est en outre consultable sur Internet.

Le SCD se caractérise par d'importantes collections (370 000 volumes, 6 060 titres de périodiques, budget d'acquisitions de 10 MF, tout ceci sans compter les bibliothèques associées), de vastes bâtiments (17 000 m² et 1300 places assises pour les trois BU) et des horaires d'ouverture très étendus (59 heures).

1.2.3 Bibliothèques à destination des publics empêchés

A) Bibliothèque du Centre hospitalier universitaire

Cette bibliothèque, de statut associatif, est financée à 60 % (hors personnel) par l'hôpital, qui prend par ailleurs en charge les dépenses de personnel (1 bibliothécaire professionnel et 1 emploi-jeunes). Le service fonctionne essentiellement sous la forme de tournées effectuées dans les chambres par une cinquantaine de bénévoles membres de l'association. 11 000 personnes hospitalisées ont eu recours à la bibliothèque en 1998, pour 29 000 prêts. Le service est gratuit.

La bibliothèque de l'hôpital possède en outre un local de 80 m² environ, très bien aménagé, comportant 15 places assises pour la consultation sur place. L'informatisation du catalogue est en cours.

Le service est davantage orienté vers le prêt et le conseil au lecteur que vers l'animation.

B) Médiathèque Naguib Mahfouz (Maison d'arrêt)

Cette bibliothèque est gérée par une association : *D'un livre l'autre*, dans le cadre d'une convention passée avec la direction de la prison. Elle est animée par un bibliothécaire professionnel à plein temps dont le poste est financé à 75 % par la Ville de Poitiers. Cet

agent est aidé dans la gestion de l'établissement par un ou plusieurs détenus classés dont il assure la formation. Les collections comportent 13 500 livres, 22 abonnements, 22 cédéroms et sont enrichies par des dépôts importants de la part des bibliothèques municipales et de la BDP. Le catalogue est informatisé avec le système Liber.

La Médiathèque Naguib Mahfouz, en plus des services de prêt et de lecture sur place, axe son activité sur les travaux en atelier : un cercle de lecture se réunit plusieurs fois par semaine, rendant possible un travail suivi avec les détenus. Dans ce cadre, les écrivains reçus en résidence à Poitiers sont parfois accueillis à la maison d'arrêt (en moyenne 6 écrivains par an).

La médiathèque Naguib Mahfouz constitue, de par la qualité de son travail d'animation, l'importance de sa fréquentation (90 % des détenus sont inscrits) et l'activité de ses lecteurs (moyenne de 87 livres empruntés par personne et par an), un établissement de référence dans le domaine des bibliothèques en milieu carcéral.

1.2.4 Autres bibliothèques

D'autres bibliothèques, abritées par des administrations, des sociétés savantes, des communautés religieuses ou des établissements culturels constituent également des ressources documentaires précieuses et accessibles à tous, quoique souvent méconnues. On les trouvera décrites à l'annexe 1 du présent mémoire.

1.3 Les points de vente du livre

L'esprit sinon la lettre de la circulaire du 17 juillet 1998 donne au contrat ville-lecture la finalité au moins implicite de favoriser chez le plus grand nombre de lecteurs une capacité de choisir et de s'orienter dans la production éditoriale, si possible vers une production de qualité, et en tout cas de ne pas se contenter des titres que le marché leur propose le plus immédiatement.¹⁹ Je me limiterai par conséquent délibérément aux points de vente offrant un minimum de choix et/ou une certaine qualité de conseil.

Je recenserai les librairies traditionnelles (généralistes ou spécialisées), les soldeurs et les clubs de lecture. Je ne ferai pas figurer les maisons de la presse, excepté si l'importance de leur activité livres est de notoriété publique. Je ferai figurer les rayons livres des grandes surfaces à partir d'une certaine importance en terme de surface (50 m² semblent un minimum pour offrir un éventail de titres acceptable : environ 1000 titres).

1.3.1 Les librairies indépendantes

	Spécialité	Nombre de titres	Chiffre d'affaires 1998	Amplitude d'ouverture	Surface de vente consacrée au livre	Personnel (en équivalent temps plein)
Librairies généralistes						
Gibert		120 000	33 MF	48 heures	500 m ²	43
Majuscule		35 000	3,8 MF	36 heures	350 m ²	10
Libr. de l'Université		40 000	7 MF	66 h 30	330 m ²	9
Librairies spécialisées						
L'Autre rive	spiritualité, science-fiction, fantastique	3000	400 KF	30 heures	40 m ²	1
La belle aventure	jeunesse	8000	1,8 MF	36 heures 30	60 m ²	2,75
Bulles d'encre	BD	6000	1,6 MF	45 heures	80 m ²	2
L'Evangile pour tous	religion	1000	nc	35 h 30	30 m ²	1
Orfeo	musique	1000 + partitions	180 KF	?	30 m ² livre + partitions	1,66
La Procure	religion	5000	1,1 MF	41 h 15	45 m ²	1,85
Le Verseau	ésotérisme	10 000 ?	1 MF	46 heures	40 m ²	1,5

Les librairies traditionnelles sont concentrées en centre-ville.

Les trois **librairies généralistes** offrent un choix et une qualité de conseil satisfaisants.

Il convient de noter l'ampleur du choix en magasin proposé par Gibert ainsi que les

¹⁹ selon la circulaire, la lecture « demeure [en effet] une pratique culturelle de base qui permet à chacun d'enrichir son imaginaire et sa sensibilité, de développer son autonomie, de construire son jugement et de s'ouvrir au monde ».

larges possibilités de commande (y compris à l'étranger et chez les plus petits éditeurs) offertes par la Librairie de l'Université.

Les horaires d'ouverture se caractérisent le plus souvent par une ouverture le samedi et une fermeture le lundi, ainsi, hélas !, qu'une fermeture à l'heure du déjeuner, ce qui semble aller contre les besoins d'une partie importante des clients potentiels (beaucoup habitent les communes extérieures, travaillent en ville et mettent à profit l'heure du déjeuner pour faire des achats). Notable exception : la Librairie de l'Université, ouverte 66 heures par semaine, 6 jours sur 7 plus le dimanche après-midi, et sans interruption à l'heure du déjeuner.

Les libraires généralistes fournissent et ont le désir de fournir davantage les collectivités. Majuscule et Gibert fournissent les écoles, Gibert a fourni la médiathèque et son réseau jusqu'en 1999. Néanmoins, la concurrence des grossistes parisiens et le durcissement de l'application des règles des marchés publics rendent très difficile un choix préférentiel des libraires locaux. Un plafonnement des remises aux collectivités, décidé au niveau national, restaurerait une certaine équité dans la concurrence. Par ailleurs, il appartient aux libraires locaux de mieux mettre en valeur la plus-value qu'ils offrent en terme de service lorsqu'ils soumissionnent aux marchés publics.

Les **librairies spécialisées**, également localisées en centre ville, sont dans l'ensemble solidement implantées. Elles craignent peu la concurrence des librairies généralistes et des grandes surfaces, qui n'offrent ni leur choix ni leur connaissance des réseaux éditoriaux propres à leur spécialité. Leur clientèle est plus étendue géographiquement (sur toute la région). Ceci est vrai en particulier pour Bulles d'encre, librairie spécialisée en bande dessinée, qui s'est constitué une clientèle nationale, voire internationale, par le biais de la vente par correspondance.

La Belle aventure, librairie spécialisée jeunesse, constitue un pôle de compétence régional pour la littérature jeunesse. La libraire, Christine Portelli, participe largement aux événements et actions de promotion de la lecture concernant la production jeunesse (Prix du roman historique, Prix du roman européen, Anguille sous roche). Elle a par ailleurs d'importantes responsabilités dans le cadre des instances nationales représentatives des libraires (Syndicat de la librairie française et Association des libraires spécialisés jeunesse). Contrairement aux autres librairies spécialisées, La belle aventure travaille de manière importante avec les collectivités (marché avec la

médiathèque et son réseau jusqu'en 1999).

La **librairie d'ancien et d'occasion** est également bien représentée à Poitiers.

La librairie Brissaud, spécialisée dans le livre ancien, et dont la libraire est par ailleurs expert près la Cour d'appel de Poitiers, touche une clientèle nationale et internationale.

La Librairie de l'Escalier, spécialisée dans le livre de seconde main, propose un choix très large et d'excellente qualité.

On peut également citer Monsieur 100 000 livres, libraire de seconde main et soldeur, situé dans le centre commercial de Chasseneuil. La surface de ce magasin (plus de 1000 m²) en fait la plus grande librairie de l'agglomération.

Par ailleurs, on note la présence d'un **club de lecture**, France loisirs, dont le magasin est de taille assez importante (185 m²) mais offre un choix qui reste limité aux 700 titres du catalogue.

Un magasin Maxi Livres est également implanté, proposant le catalogue propre à l'enseigne ainsi que des livres neufs soldés (1300 titres, environ 50 m²).

Ces deux magasins sont situés en centre ville.

1.3.2 Les grandes surfaces

Le tableau suivant regroupe les six magasins à grande surface consacrant au livre une surface suffisante pour offrir un choix significatif. Sept autres supermarchés (quatre à Poitiers, trois dans les autres communes) ont un rayon livre qui offre entre 300 et 1000 titres.

	Commune	Surface consacrée au livre	Nombre de titres
Auchan	Chasseneuil	128 m ²	5 500
Auchan	Fontaine le Comte	110 m ²	6 000
Géant	Poitiers (Beaulieu)	290 m ²	11 800
Leclerc	Buxerolles	93 m ²	4 500
Leclerc	Poitiers (Gibauderie)	265 m ²	11 800
Le Printemps	Poitiers (Centre ville)	150 m ²	6 000

L'éventail des titres est, d'une manière générale, cantonné aux nouveautés et à la production grand public. On note toutefois un effort de diversification des éditeurs proposés chez Leclerc Poitiers (où l'on trouve notamment des Que sais-je ?, ainsi que certains titres d'éditeurs tels que Julliard, l'Olivier, Actes sud, Stock, POL, La Différence, etc. dont la présence est exceptionnelle dans les rayons des grandes surfaces) ainsi qu'au Printemps. Le choix des titres est en général effectué au niveau du magasin par le responsable du rayon, souvent à l'aide de la presse professionnelle

(Livres de France ou Livres Hebdo). La responsable du rayon livres d'Auchan Chasseneuil a par ailleurs suivi une formation de libraire.

La possibilité de commander un titre non disponible existe en théorie dans toutes les grandes surfaces visitées. Toutefois, cette possibilité semble peu mise à profit par les clients, particulièrement du fait de la difficulté à trouver un vendeur (hormis au Printemps, où la présence de la vendeuse est constante).

L'installation d'un magasin FNAC est prévue à Poitiers à l'horizon 2001. Le magasin sera situé en centre-ville. Cette implantation est de nature à modifier en profondeur la physionomie du marché du livre à Poitiers. Le nombre de titres proposés par cette FNAC, de taille moyenne, sera vraisemblablement inférieur à ce que propose Gibert, par exemple. Toutefois, le plus apporté en terme d'animation et de communication (rencontres débats avec les auteurs, conférences, ateliers d'initiation au multimédia, etc.) devrait à la fois attirer un nouveau public et chasser sur les terres des librairies généralistes. L'arrivée de la FNAC constituera par ailleurs une amélioration considérable dans la diffusion des supports multimédias à Poitiers, pour l'instant cantonnée à la grande distribution.

1.3.3 Les maisons de la presse

L'agglomération compte huit maisons de la presse, dont une seule située hors-Poitiers, sur la commune de St Benoît. Aucune d'entre elles ne propose un choix de livres significatif (éventail inférieur à 1000 titres), hormis Mag Presse, dans le quartier des Couronneries, qui consacre environ 55 m² au livre pour environ 2500 titres, avec un rayon régional bien fourni. Il faut noter aussi la maison de la presse de la gare, qui offre un vaste choix de périodiques, et notamment des quotidiens étrangers.

1.4 Les intervenants sociaux et socio-culturels

La commune de Poitiers compte six **maisons de quartier**. Ces établissements, de statut associatif, sont largement financés par la Ville, avec le concours notamment de la CAF et du Fonds d'action sociale. En plus des services de garderie périscolaire et de centre de loisirs, les maisons de quartier proposent à la population diverses activités sportives, de loisirs, artistiques et culturelles : expositions, concerts, débats, ateliers, etc. Dans ce cadre, des activités liées à la lecture et à l'écriture sont proposés :

- **Le Livre dans la rue**, bibliothèque de rue mise en place en 1998 à l'initiative de la maison de quartier de La Blaiserie, proposant diverses opérations de sensibilisation au livre dans les quartiers nord-ouest : lectures à haute voix, interventions de comédiens autour du conte, etc. Différents partenaires (travailleurs sociaux, bibliothécaires de l'annexe de la Blaiserie) sont associés à l'opération.
- **Ateliers d'écriture** à Cap sud, visant à faciliter le (ré)apprentissage de l'expression écrite par des publics en difficulté.

D'autres opérations menées dans les maisons de quartier pourraient donner lieu à des ouvertures sur la lecture, via un partenariat avec les bibliothèques. Je citerai l'exemple d'un travail que mène actuellement la MJC Aliénor d'Aquitaine sur la mémoire du quartier des Couronneries, qui pourrait se nourrir de la collecte et de l'exploitation de documents écrits en rapport avec l'histoire du quartier.

Une **association de lutte contre l'illettrisme**, l'ALCIV²⁰, est active à Poitiers. Cette association propose gratuitement à 67 apprenants des cycles d'apprentissage des savoirs fondamentaux (utilisation et production de documents écrits mais aussi connaissances de base en calcul, code de la route, etc.).

Une autre association, le Toit du monde, est plus particulièrement vouée à l'alphabétisation des personnes étrangères rencontrant des problèmes de maîtrise de la langue française.

Enfin, l'association Mode d'emploi, centrée sur l'aide aux adultes en réinsertion, aborde largement les problèmes d'illettrisme.

Un **écrivain public**, employé par la mairie de Poitiers, est à la disposition des citoyens

²⁰ Association pour la lutte contre l'illettrisme dans la Vienne

pour une aide à la correspondance administrative, commerciale, bancaire, etc.

1.5 L'environnement littéraire

1.5.1 Vie littéraire

La vie littéraire à Poitiers est principalement institutionnelle, centrée sur l'université et les bibliothèques. Les auteurs locaux qui s'y impliquent effectivement sont donc des universitaires²¹, à l'image par exemple d'Alain Quella-Villéger, qui s'est notamment intéressé à l'image de Poitiers dans la littérature²².

Un autre acteur fondamental de la vie littéraire poitevine est l'**Office du livre en Poitou-Charentes**²³, centre régional des lettres de statut associatif, co-financé par la DRAC et le Conseil régional. L'Office du livre joue à la fois un rôle d'aide à la création, de promotion des auteurs et éditeurs régionaux et d'organisation d'événements liés au livre et à la lecture (Écrivains présents, Poésie hors-limites, Anguille sous roche, etc.). En outre, l'Office du livre décerne annuellement un prix qui récompense un ouvrage d'une qualité exceptionnelle qui se rattache la région, soit par son auteur soit par son éditeur.

De nombreux écrivains sont accueillis en résidence à Poitiers²⁴. Depuis 1991, des écrivains tels que Jean Echenoz, Pierre Bergounioux, Alain Nadaud, Nedim Gursel, Pierre Michon, Abdelwahab Meddeb ont été accueillis dans ce cadre. Ces résidences, financées par la Ville de Poitiers et l'Office du livre, sont l'occasion d'organiser diverses manifestations autour de l'écrivain invité (rencontres-débats, lectures, ateliers d'écriture, etc.) que ce soit à la médiathèque, dans les autres établissements culturels poitevins, dans les maisons de quartier, dans un cadre scolaire. Certaines résidences donnent également lieu à une visite de l'écrivain à la maison d'arrêt pour une rencontre avec les détenus.

La **maison de l'écrivain Jean-Richard Bloch**²⁵ est située sur le territoire de la commune de Poitiers. Jean-Richard Bloch, écrivain et historien important de la première moitié du

²¹ cf. la brochure *Facs & livres : publications des universitaires et chercheurs de Poitiers depuis 1987*, 3è éd., L'Actualité Poitou-Charentes, 1999.

²² *Via Poitiers*, anthologie dirigée par Alain Quella Villéger [et al.], Atlantique-Le Torii, 1998.

²³ <http://assoc.wanadoo.fr/office.du.livre>

²⁴ cf. Jean-Marie Compte, *Les écrivains en résidence*, in *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, n° 167, 1995.

²⁵ cf. Alain Quella-Villéger, *Jean-Richard Bloch à la Méricote*, in *Actualités Poitou-Charentes*, n° 46, 1999.

siècle, a par ailleurs légué sa bibliothèque personnelle à la Ville de Poitiers²⁶.

1.5.2 Editeurs et revues

Brissaud a longtemps été l'un des éditeurs régionaux poitevins les plus importants mais l'éditrice, par ailleurs libraire d'ancien, a cessé ses activités éditoriales en 1996. Une grande partie des stocks demeure toutefois disponible.

Les **Éditions du Pont-Neuf** publient essentiellement des ouvrages sur la région ou écrits par des auteurs régionaux. Le rythme des parutions est toutefois peu soutenu.

Les **Éditions du Paréiasaure**²⁷, dirigées par Edith Andrieu, par ailleurs gérante de la Librairie de l'Escalier, sont un éditeur artisanal (tirages très faibles, en général quelques centaines d'exemplaires) dont la démarche et la production sont intéressantes, axées à la fois sur la publication de jeunes auteurs méconnus et de textes anciens devenus introuvables, comme la *Classification pédiforme de la volatilie* d'Alphonse Toussenel.

Une dizaine de revues sont publiées sous l'égide de l'université. On peut citer notamment *La Licorne*, qui diffuse des travaux de recherche en littérature, linguistique et poétique des textes, ainsi que *Norois*, revue géographique consacrée à la France de l'ouest et au domaine nord-atlantique.

Les **Editions Atlantique**, qui dépendent de l'Espace Mendès-France, publie des ouvrages ainsi que la revue **Actualités Poitou-Charentes**, trimestriel initialement axé sur l'actualité et l'histoire scientifiques et techniques régionales, mais qui tend à s'ouvrir également aux sujets littéraires et ethnographiques.

Le Picton, bimestriel, est la revue régionale la plus importante, axée sur l'histoire et l'ethnographie régionales et comportant une rubrique en dialecte poitevin.

1.6 Les événements et actions de promotion de la lecture

Écrivains présents est une manifestation organisée annuellement par la ville de Poitiers, l'université et l'Office du livre en Poitou-Charentes, qui constitue l'occasion de faire venir à Poitiers et de faire découvrir au public des écrivains à l'avant-garde de la création contemporaine. Des écrivains tels que Louis-René des Forêts, Michel Deguy, Raphaël Confiant, Pierre Michon, Lydie Salvayre, Jacques Roubaud ont été accueillis.

²⁶ cf. au sujet de ce fonds le catalogue d'exposition *Dédicaces, itinéraires et voyages dans la bibliothèque de Jean-Richard Bloch*, Médiathèque François-Mitterrand, Poitiers, DLL-FFCB, 1998

²⁷ cf. *Les Carnets de la médiathèque*, vol. 1, année 1998, n° 1, p. 10

Les rencontres sont organisées autour d'un thème, qui donne lieu à un débat avec chaque écrivain, qui produit un texte pour l'occasion. Ecrivains présents est l'événement phare de la vie littéraire à Poitiers, mais a cependant du mal à élargir son public au delà de l'horizon universitaire.

Le **Salon Utopia**, consacré à la science-fiction, a lieu chaque année à Chasseneuil du Poitou, près du Futuroscope. Il est organisé avec le concours de multiples partenaires dont la Ville de Poitiers, le Conseil général et l'Education nationale. Des rencontres-débats et de lectures sont proposées, ainsi que des sessions de découverte de la science-fiction à l'intention des bibliothécaires et enseignants. De nombreuses visites d'écrivains dans les classes sont organisées.

Des événements régionaux organisés à l'initiative de l'Office du livre concernent également Poitiers et les autres communes de l'agglomération : Poésie hors-limites et Anguille sous roche (manifestation consacrée à la littérature jeunesse et axée sur les nouvelles tendances de la création en ce domaine, Anguille sous roche s'adresse surtout aux enseignants, bibliothécaires, animateurs, parents).

Les petits devant, les grands derrière est un cycle de spectacles destinés aux enfants de 5 à 12 ans, établi sous la forme d'un partenariat entre tous les établissements culturels municipaux et les maisons de quartier. Dans ce cadre, les bibliothèques organisent des spectacles généralement en relation avec le livre (contes, théâtre) ainsi que des ateliers (calligraphie etc.).

Différents **prix littéraires** sont organisés en partenariat par l'Inspection académique, la BDP de la Vienne et les bibliothèques de Poitiers :

- Le *Prix du roman européen de la Ville de Poitiers* est décerné par les enfants des classes de CM2 et 6^{ème}, qui choisissent un ouvrage parmi dix romans préselectionnés. 2000 enfants sont concernés.
- Le *Prix du roman historique*²⁸ décerné par les enfants des collèges de la Vienne. 1000 élèves participent

La ville de St Benoît dote également un prix littéraire, le *Prix Benjamin*, qui touche 200 enfants des classes de CE1 et CE2.

²⁸ cf. *Le prix de Poitiers*, in Citrouille, revue de l'Association des libraires spécialisés jeunesse, n°23, juin 1999, p. 29.

1.7 Les structures de formation et de coopération professionnelle

L'agence de coopération **ABCD** (Agence de coopération des Bibliothèques et Centres de Documentation Poitou-Charentes) est une structure d'échange et un centre de ressources pour les professionnels de la région. Elle organise des journées d'études sur des thèmes intéressant la profession (lecture en milieu carcéral, rôle social des bibliothèques, intégration des nouvelles technologies, etc.) et intervient ponctuellement pour le compte d'autres organismes de formation (CIRMLD, CNFPT). ABCD a également une mission de valorisation du patrimoine (conseil pour la conservation, plan de conservation partagée des périodiques) et de centre de ressources pour les professionnels (annuaire régional des bibliothèques, bulletin de liaison, bibliographie courante régionale).

Le **CIRMLD** (Centre inter-régional des métiers du livre et de la documentation), partie intégrante de l'université de Poitiers, est un organisme principalement axé sur la formation continue des personnels de bibliothèques et la préparation aux concours. Il organise, parfois en partenariat avec le CNFPT, des stages et journées d'études sur des thèmes touchant à l'actualité des bibliothèques (documents multimédias, Internet, etc.) et aux connaissances et savoir-faire fondamentaux du métier (catalogage, indexation RAMEAU, etc.). Le rayon d'action du CIRMLD couvre les régions Poitou-Charentes, Limousin et Centre.

La section régionale de l'**ABF**, en plus de son rôle représentatif de la profession, organise des journées d'études et propose une formation diplômante d'auxiliaire de bibliothèque, ouverte aux personnes travaillant en bibliothèque (professionnels de catégorie C ou bénévoles). Cette formation, d'un volume de 320 heures, permet aux stagiaires de maîtriser l'ensemble des savoirs de base nécessaires à la gestion d'une petite bibliothèque ou à un emploi d'agent du patrimoine dans un établissement plus important.

Le **GIP Qualité de la formation** est une structure de formation de formateurs, cofinancée par l'Etat et la Région, comprenant notamment un point ressource illettrisme destiné aux personnes appelées à intervenir dans le cadre des structures de lutte contre l'illettrisme.

2. Evaluation

L'évaluation poursuivra trois buts :

- repérer et quantifier l'offre de lecture
- repérer et qualifier les événements et actions de promotion de la lecture
- rendre compte de la répartition territoriale de l'offre et de son utilisation

2.1 La lecture publique

L'évaluation des structures de lecture publique sera faite par comparaison avec la moyenne nationale établie pour la tranche démographique concernée dans le cadre de l'étude statistique annuelle de la Direction du livre et de la lecture.

La moyenne nationale n'est pas considérée ici comme un objectif à atteindre mais comme un simple repère propre à donner une idée des moyens qu'il est possible de mettre en œuvre pour la lecture publique selon la taille de la commune.

Les tableaux qui suivent visent, par la mise en œuvre d'indicateurs quantitatifs, à évaluer les structures de lecture publique dans l'ensemble des communes de l'agglomération. J'ai d'autre part cherché à rendre compte de la distribution géographique de l'utilisation des bibliothèques et des emprunts de livres. En ce qui concerne Poitiers, j'ai par ailleurs cherché à analyser la distribution par quartier des emprunteurs et de leur activité. Enfin, j'ai comparé la structuration socio-professionnelle du lectorat des bibliothèques de Poitiers avec celle de l'ensemble de la population de la ville et analysé l'évolution de cette structuration entre 1989 et 1998 (période de forte croissance de l'investissement en lecture publique à Poitiers avec notamment l'ouverture de la médiathèque en 1996).

Les bibliothèques des communes de l'agglomération : personnel, bâtiment, horaires

	Poitiers	Biard	Buxerolles	Chasseneuil	Fontaine le Comte	Mignaloux-Beauvoir	Migné-Auxances	Montamisé	Saint Benoît	Vouneuil sous Biard
Nombre d'habitants	82946	1496	8770	3832	3111	3330	5802	2615	6987	4124
Nombre d'emplois *	104	0	1,5	1	0	0	0,82	0	0,5	
Nombre d'habitants pour un emploi	798	ns	5847	3832	ns	ns	7076	ns	13974	
<i>Moyenne nationale</i>										
- 2000 hab		1955		2587	2587	2587		2587		2587
2 à 5000			2414				2414		2414	
5 à 10 000										
50 à 100 000	1703									
Surface (m²)	12600	40	140	70	18	200	110	42	110	
Surface pour 100 hab	15,19	2,67	1,60	1,83	0,58	6,01	1,90	1,61	1,57	
<i>Moyenne nationale</i>										
- 2000 hab		8,23		5,62	5,62	5,62		5,62		5,62
2 à 5000			5,07				5,07		5,07	
5 à 10 000										
50 à 100 000	5,04									
Ouverture hebdomadaire (heures) **	40	8	13	18	4	8	9	6h30	7	
<i>Moyenne nationale</i>										
- 2000 hab		10h38		14h45	14h45	14h45		14h45		14h45
2 à 5000			20h15				20h15		20h15	
5 à 10 000										
50 à 100 000	31h49									
* emplois professionnels, en équivalent temps plein										
** moyenne annuelle										
NB : la commune de Vouneuil sous Biard n'a pas de bibliothèque										
nc : non connu ns : non significatif										

Hors Poitiers, 4 communes sur 9 ont des emplois professionnels. Le faible nombre de ces emplois empêche, sauf à Chasseneuil, d'assurer une amplitude d'ouverture qui réponde pleinement aux besoins des usagers (4 à 9 heures d'ouverture hebdomadaire, alors que la moyenne nationale pour la tranche 2000-5000 habitants est de 14h45)..

En terme de surface, toutes les bibliothèques des communes hors Poitiers, à l'exception de Mignaloux, offrent environ un tiers de la moyenne nationale par habitant. Par contraste, les équipements de la ville de Poitiers dépassent nettement cette moyenne.

A l'heure actuelle, seules les bibliothèques de Poitiers offrent à leurs usagers des conditions pleinement satisfaisantes à la fois en terme de disponibilité du service, de possibilités de travail sur place et de qualité de la présentation des ouvrages (paramètre pour lequel la surface du bâtiment est une condition nécessaire mais non suffisante. Le développement de la signalétique et des autres aménagements intérieurs est également plus poussé dans les bibliothèques de Poitiers).

Les bibliothèques des communes de l'agglomération : collections

	Poitiers	Biard	Buxerolles	Chasseneuil	Fontaine le Comte	Mignaloux-Beauvoir	Migné-Auxances	Montamisé	Saint Benoît	Vouneuil sous Biard
Nombre d'habitants	82 946	1 496	8 770	3 832	3 111	3 330	5 802	2 615	6 987	4 124
Nombre d'imprimés	764 393	500	7 500	2 795	660	4 000	7 510	3 030	4 123	
Nombre d'imprimés par habitant	9,2	0,3	0,9	0,7	0,2	1,2	1,3	1,2	0,6	
<i>Moyenne nationale</i> - 2000 hab 2 à 5000 5 à 10 000 50 à 100 000		3,4		2,6	2,6	2,6		2,6		2,6
	3,2		2,6				2,6		2,6	
Nombre d'abonnements	738	?	11	21	nc	nc	16	nc	12	
Abonnements pour 100 hab	0,89	ns	0,13	0,55	ns	ns	0,28	ns	0,17	
<i>Moyenne nationale</i> - 2000 hab 2 à 5000 5 à 10 000 50 à 100 000		0,79		0,54	0,54	0,54		0,54		0,54
	0,5		0,5				0,5		0,5	
NB : la commune de Vouneuil sous Biard n'a pas de bibliothèque nc : non connu ns : non significatif										

Les collections par habitant sont, dans toutes les communes hors-Poitiers, largement inférieures à la moyenne nationale. Il faut en outre préciser que les fonds comportent, d'une manière générale, un nombre important d'ouvrages vieilliss, de par leur état physique et leur contenu. En ce qui concerne les abonnements aux périodiques, on remarque un effort à Chasseneuil et à Migné-Auxances

Les bibliothèques des communes de l'agglomération : acquisitions

	Poitiers	Biard	Buxerolles	Chasseneuil	Fontaine le Comte	Mignaloux-Beauvoir	Migné-Auxances	Montamisé	Saint Benoît	Vouneuil sous Biard
Nombre d'habitants	82 946	1 496	8 770	3 832	3 111	3 330	5 802	2 615	6 987	4 124
Acquisitions d'imprimés *	8 966	150	nc	316	nc	500	355	0	500	
Nombre d'imprimés achetés pour 100 habitants	10,8	10,0	nc	8,2	nc	15,0	6,1	0,0	7,2	
Moyenne nationale										
- 2000 hab		33		19	19	19		19		19
2 à 5000			17				17		17	
5 à 10 000										
50 à 100 000	15									
Budget d'acquisitions imprimés 1998**	1 154 399	8 000	88 000	22 958	0	15 000	20 000	0	32 800	0
Dépense d'acquisitions par habitant	13,92 F	5,35 F	10,03 F	5,99 F	0 F	4,50 F	3,45 F	0 F	4,69 F	0 F
Moyenne nationale										
- 2000 hab		14,03 F		11,64 F	11,64 F	11,64 F		11,64 F		11,64 F
2 à 5000			13,70 F				13,70 F		13,70 F	
5 à 10 000										
50 à 100 000	15,52 F									
* hors dépôt légal imprimeur. Acquisitions 1998 (sauf Biard et Buxerolles : 1999)										
** budget 1999 pour Biard et Buxerolles										
nc : non connu ns : non significatif										

Les acquisitions sont, en budget et en volume, en deçà des moyennes nationales. On peut toutefois mettre en valeur l'effort fait à Buxerolles, dans le cadre de la construction du nouvel équipement, et dans une moindre mesure à Mignaloux.

On constate par ailleurs qu'à Poitiers le volume et la dépense d'acquisitions sont également en deçà de la moyenne nationale. Les 15 documents acquis par centaine d'habitants sont toutefois atteints si on ajoute les 3500 livres reçus annuellement au titre du dépôt légal imprimeur.

Les bibliothèques des communes de l'agglomération : public et activité

	Poitiers	Biard	Buxerolles	Chasseneuil	Fontaine le Comte	Mignaloux-Beauvoir	Migné-Auxances	Montamisé	Saint Benoît	Vouneuil sous Biard
Nombre d'habitants	82 946	1 496	8 770	3 832	3 111	3 330	5 802	2 615	6 987	4 124
Nombre de prêts à la bibliothèque locale *	599 864	nc	nc	5 498	680	4 002	11 700	2 482	9 235	0
Nombre de prêts par habitant à la bibl. locale*	7,2	nc	nc	1,4	0,2	1,2	2,0	0,9	1,3	0
<i>Moyenne nationale</i> - 2000 hab 2 à 5000 5 à 10 000 50 à 100 000	 4,2	 5,4 	 4,6 	 4,7 	 4,7 	 4,7 	 4,6 	 4,7 	 4,6 	 4,7
Nombre de prêts dans le réseau des bibliothèques de Poitiers	-	5 423	36 698	5 381	3 237	8 959	14 106	6 344	23 410	14 186
Nombre de prêts par habitant ds le réseau Poitiers	-	3,6	4,2	1,4	1,0	2,7	2,4	2,4	3,4	3,4
Nombre d'inscrits à la bibliothèque locale *	17750	nc	440	357	50	250	420	254	300	0
Taux d'inscription à la bibliothèque locale **	21,40%	nc	5,02%	9,32%	1,61%	7,51%	7,24%	9,71%	4,29%	0%
<i>Moyenne nationale</i> - 2000 hab 2 à 5000 5 à 10 000 50 à 100 000	 18,42%	 27,55% 	 20,63% 	 21,23% 	 21,23% 	 21,23% 	 20,63% 	 21,23% 	 20,63% 	 21,23%
Nombre d'inscrits dans les bibl. de Poitiers	-	165	1026	164	111	322	417	191	709	384
Taux d'inscription dans les bibl. de Poitiers **	-	11,03%	11,70%	4,28%	3,57%	9,67%	7,19%	7,30%	10,15%	9,31%
* pour Poitiers, la proportion est calculée sur la base des lecteurs résidant à Poitiers et non sur l'ensemble des inscrits										
** Taux d'inscription = nombre d'inscrits / population de la commune										
Biard : bibliothèque en projet. Buxerolles : bibliothèque ouverte mi-1999										

L'activité des bibliothèques des communes hors Poitiers est en deçà de la moyenne nationale en terme de prêts par habitant. On constate en outre que les habitants des différentes communes, sauf Chasseneuil, empruntent davantage dans les bibliothèques de Poitiers que dans celle de leur commune de résidence. En revanche, en terme de taux d'inscrits, l'effet attractif de Poitiers n'est pas aussi net puisque les habitants de Chasseneuil, Migné-Auxances et Montamisé sont plus nombreux à être inscrits à la

bibliothèque locale que dans celles de Poitiers. Peut-être faut-il y voir un effet conjoint de frein à l'inscription et, une fois inscrit, d'incitation à l'emprunt (pour « rentabiliser » son inscription) dû au système de tarification du réseau poitevin.

Le taux d'inscription est supérieur à la moyenne nationale pour les habitants de Poitiers et largement inférieur pour les habitants des autres communes, que l'on considère l'inscription à la bibliothèque locale ou celle dans le réseau poitevin²⁹.

Bibliothèques de Poitiers : prêts et inscription par quartier

Quartier	Nombre de lecteurs actifs	Part dans l'ensemble des inscrits	Nombre de prêts en 1998	Nombre de prêts par inscrit	Population du quartier (recensement 1990)	% d'inscrits dans le quartier	Nombre de prêts par habitant du quartier
Centre ville sud	2972	11,84%	96429	32,4	8568	34,69%	11,25
Centre ville nord	3130	12,47%	113383	36,2	7760	40,34%	14,61
Couronneries	1943	7,74%	62649	32,2	11164	17,40%	5,61
Montbernage	1529	6,09%	50087	32,8	7984	19,15%	6,27
Gibauderie	1829	7,29%	53546	29,3	9788	18,69%	5,47
Trois cités	1749	6,97%	65170	37,3	8252	21,19%	7,90
Poitiers sud	1258	5,01%	43745	34,8	6840	18,39%	6,40
Beaulieu	1354	5,40%	46427	34,3	6700	20,21%	6,93
Poitiers nord-ouest	1898	7,56%	65786	34,7	11780	16,11%	5,58
	17662	70,39%	597222	33,8	78836	22,40%	7,58

Bibliothèques de Poitiers : inscriptions Poitiers et Communauté d'agglomération

	Inscrits	% des inscrits	Population *	Taux d'inscrits
Poitiers	17662	70,39%	83000	21,28%
Autres communes de l'agglomération	3489	13,90%	40067	8,71%
			* recensement 1999	

On constate une prééminence des quartiers centraux de Poitiers dans l'utilisation du réseau de bibliothèques, tout à la fois en terme de taux d'inscription (respectivement 35 et 40 % pour les quartiers Centre ville sud et Centre ville nord) et de nombre de prêts (les habitants des deux quartiers centraux sont bénéficiaires de plus d'un tiers des prêts effectués annuellement aux habitants de Poitiers, alors qu'ils forment environ un cinquième de la population de la ville).

Par ailleurs, on remarque que parmi les quartiers dotés d'une bibliothèque annexe, seul les Trois Cités, présente un taux d'inscrits et un nombre de prêts significativement supérieur à ceux des quartiers non dotés d'un équipement de lecture publique. On peut y voir l'indice du fait que les usagers, dans leur ensemble, se déplacent volontiers d'un

²⁹ Les deux taux ne sont pas cumulables car il y a manifestement une proportion importante d'usagers qui fréquentent à la fois la bibliothèque de leur commune et le réseau poitevin.

quartier à l'autre et que le rayonnement d'une bibliothèque annexe va au delà des limites de son quartier.

On observe enfin que les communes hors Poitiers représentent un tiers de la population de l'agglomération mais un peu moins de 14 % des inscrits des bibliothèques poitevines.

Bibliothèques de Poitiers : prêts par quartier et commune

Quartier ou commune	Bibliobus	Couronneries	Médiathèque	Blaiserie	Médiasud	Trois Cités	Total réseau *	%
Centre ville sud	896	947	87403	273	2130	4780	96429	10,91%
Centre ville nord	18	1089	107286	284	992	3714	113383	12,83%
Couronneries	93	37818	20584	189	793	3172	62649	7,09%
Montbernage	1475	11935	29691	172	928	5886	50087	5,67%
Gibauderie	2952	2612	29050	211	812	17909	53546	6,06%
Trois Cités	5	759	18076	302	566	45462	65170	7,37%
Poitiers sud	62	665	14579	1281	24263	2895	43745	4,95%
Beaulieu	5899	7166	23213	113	4307	5729	46427	5,25%
Poitiers nord-ouest	2286	1501	32433	24630	2041	2895	65786	7,44%
Buxerolles	3	16974	17472	539	173	1537	36698	4,15%
Saint-Benoît		402	8955	119	2457	11477	23410	2,65%
Montamisé		2734	3458	25	7	120	6344	0,72%
Biard		209	1593	1751	1069	801	5423	0,61%
Migné-Auxances	4	1169	7418	3536	1102	877	14106	1,60%
Mignaloux	19	879	6916	10	32	1103	8959	1,01%
Chasseneuil		709	4153	154	204	161	5381	0,61%
Fontaine le Comte		25	1172	123	1452	465	3237	0,37%
Vouneuil ss Biard			3784	2242	7495	665	14186	1,61%
Autres communes Vienne	229	8646	80897	4121	12062	15107	121062	13,70%
Communes extérieures à la Vienne		90	5670	394	257	231	6642	0,75%
CPAM	1389	104	944	76	58	71	2642	0,30%
Autres+ non identifiés	765	3393	23219	2098	4735	4156	38366	4,34%
Ss-total individuels	16095	99826	527966	42643	67935	129213	883678	
Collectivités	11853	7751	8935	5763	7070	5728	47100	
Total général	27948	107577	536901	48406	75005	134941	930778	

* NB : ce total ne tient pas compte des prêts effectués par la bibliothèque du Conservatoire national de région (6320 prêts)

Ce tableau confirme le surcroît d'activité des habitants des quartiers centraux en terme d'emprunt de livres.

Par ailleurs, dans trois des quartiers dotés d'un équipement de lecture publique (Couronneries, Trois-Cités, Poitiers sud) les emprunts des habitants du quartier sont plus importants dans l'établissement de proximité qu'à la médiathèque. La validité du choix de favoriser la lecture de proximité et du caractère complémentaire de ces

équipements par rapport à un établissement de centre-ville attractif se voit ainsi confirmée.

En revanche, parmi les habitants du quartier nord-ouest, le nombre des prêts effectué par la médiathèque est supérieur à ceux effectués par l'annexe de la Blaiserie. Ceci est vraisemblablement dû à l'implantation de cette bibliothèque, au sud du quartier, qui la rend presque aussi éloignée que la médiathèque pour les habitants du secteur nord de ce quartier (Cueille mirebalaise, Porteau, Bugellerie).

L'activité du bibliobus est réduite, même dans les quartiers non dotés d'une bibliothèque annexe (Beaulieu, Gibauderie, Montbernage). Les lecteurs de ces quartiers préfèrent se déplacer et profiter de l'amplitude du choix et des possibilités de travail sur place offertes par les bibliothèques fixes. Seules les personnes âgées se déplaçant difficilement privilégient l'utilisation du bibliobus.

Enfin, en ce qui concerne les communes de l'agglomération, on remarque une corrélation directe entre la présence d'une bibliothèque de quartier géographiquement proche de cette commune et l'importance des emprunts des habitants de cette commune (Buxerolles près des Couronneries, Saint-Benoît près des Trois-Cités, mais aussi Vouneuil près de Médiasud).

Inscrits des bibliothèques municipales de Poitiers, par catégorie socio-professionnelle

	Inscrits 1989		Inscrits 1998		Population globale Poitiers **
1. Agriculteurs	0	0,0%	3	0,0%	0,1%
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	93	1,3%	51	0,3%	2,0%
3. Cadres et professions intellectuelles sup.	810	11,3%	1389	9,2%	6,4%
professions libérales	139	1,9%	243	1,6%	
cadres FP, professions intellec. et artistiques	395	5,5%	767	5,1%	
cadres d'entreprise	276	3,8%	259	1,7%	
ingénieurs	nd		96	0,6%	
autres (nd)			24	0,2%	
4. Professions intermédiaires	737	10,3%	1690	11,2%	10,3%
prof. int. enseignant, santé, FP et assimilés	527	7,3%	1394	9,2%	
prof. int. administratives et commerciales des entreprises	97	1,4%	140	0,9%	
techniciens	65	0,9%	135	0,9%	
contremaîtres, agents de maîtrise	48	0,7%	12	0,1%	
autres (nd)			9	0,1%	
5. Employés	756	10,5%	738	4,9%	14,2%
employés fonction publique	413	5,8%	366	2,4%	
employés administratifs d'entreprise	130	1,8%	171	1,1%	
employés de commerce	109	1,5%	89	0,6%	
personnels de service	104	1,4%	60	0,4%	
autres (nd)			52	0,3%	
6. Ouvriers	73	1,0%	82	0,5%	8,7%
7. Retraités	985	13,7%	783	5,2%	15,0%
8. Autres personnes sans activité professionnelle	3724	51,9%	10353	68,6%	43,3%
chômeurs	130	1,8%	887	5,9%	
étudiants et élèves > 14 ans *	2936	40,9%	8833	58,5%	
ménagères	555	7,7%	488	3,2%	
autres inactifs (dt militaires du contingent)	103	1,4%	94	0,6%	
autres (nd)			51	0,3%	
Total adultes et enfants > 14 ans	7178	100%	15089	100%	
Enfants < 14 ans	4447		8205		
Indéterminé (champ CSP non renseigné)			3746		
TOTAUX	11625		27040		
nd : non déterminé, FP : fonction publique					
* le découpage des catégories en 1998 ne permet pas d'identifier les élèves du secondaire de + de 14 ans. Il s'agit donc là d'une estimation. Données brutes : étudiants : 7856, secondaire : 3258					
** données INSEE, recensement de 1990					

Ce tableau rend compte à la fois de la structuration socio-professionnelle du lectorat du réseau poitevin et de son évolution sur la période 1989-1998, durant laquelle le réseau poitevin de lecture publique a connu une extension sans précédent (ouverture de l'annexe Médiasud, extension de l'annexe des Trois-Cités et ouverture de la médiathèque).

On constate d'abord une très importante croissance du nombre des usagers sur la période considérée : multiplication par 2,5. L'efficacité de la politique d'équipement ambitieuse est ainsi avérée.

Les catégories principalement bénéficiaires de cet accroissement de l'offre de lecture ont été les lycéens et les étudiants (dont le nombre a triplé) et les enfants (dont le nombre a presque doublé). On note également une importante augmentation du nombre de chômeurs parmi les inscrits (leur nombre est multiplié par 6,8).

Dans une moindre mesure, on constate une augmentation des inscriptions parmi les professions intermédiaires et les cadres.

A contrario, on remarque une stagnation en volume, donc une baisse en proportion, des inscriptions des employés et ouvriers, catégories qui totalisent 5 % des inscrits alors qu'elles représentent 23 % de la population de la ville.

De même, la baisse du nombre de retraités inscrits constitue un signal d'alarme : la modernisation du réseau, très efficace envers les publics plus jeunes, ne risque-t-elle pas de laisser de côté cette catégorie sociale pourtant en constante expansion ? Il est souhaitable de prévoir une étude complémentaire, notamment pour déterminer si cette désaffection de la part des personnes âgées est due à l'évolution des services et de l'aménagement des bibliothèques (moins d'accompagnement, autonomisation du lecteur, image moderne des établissements) ou plutôt à des difficultés de déplacement.

2.2 Le marché du livre

Le tableau ci-dessous reflète la répartition par commune et par quartier des points de vente de livres neufs, à l'exception des soldeurs, des clubs de lecture et des points de vente n'offrant pas un choix de titres significatif (éventail inférieur à 1000 titres).

Quartier ou commune	Nombre d'habitants (recenst 1990)	Nombre de points de vente	Surface consacrée au livre	Nombre de titres	Points de vente pour 10000 hab	Surface pour 1000 hab. (m ²)	Nombre de titres pour 1000 hab
Centre ville	16 328	11	1 655	235 000	6,74	101,36	14392
Couronneries	11 164	1	56	2 500	0,90	5,02	224
Montbernage	7 984						
Gibauderie	9 788	1	265	11 800	1,02	27,07	1206
Trois Cités	8 252						
Poitiers sud	6 840						
Beaulieu	6 700	1	290	11 800	1,49	43,28	1761
Poitiers nord-ouest	11 780						
Biard	1 496						
Buxerolles	8 770	1	93	4 500	1,14	10,60	513
Chasseneuil	3 832	1	128	5 500	2,61	33,40	1435
Fontaine le Comte	3 111	1	110	6 000	3,21	35,36	1929
Mignaloux	3 330						
Migné-Auxances	5 802						
Montamisé	2 615						
Saint-Benoît	6 987						
Vouneuil ss Biard	4 124						

L'extrême concentration en centre-ville des points de vente de livres est ainsi mise en évidence et, si la disproportion est déjà significative en ce qui concerne la surface et le nombre de points de vente, elle devient colossale en nombre de titres.

Les autres quartiers de Poitiers ne sont pas mieux lotis que les communes extérieures, si ce n'est par leur meilleure accessibilité au centre ville.

On remarquera en outre que la surface de vente en librairie traditionnelle (1560 m²) reste supérieure, sur la totalité de l'agglomération, à la surface de vente en super et hypermarchés (1036 m²).

Enfin, on remarque que plus de 59 000 habitants, soit 47 % de la population de l'agglomération, ne dispose pas dans son quartier ou sa commune d'un point de vente de livres offrant un choix significatif. Cela rend d'autant plus indispensable une intensification de l'action publique en terme d'offre de lecture de proximité.

2.3 Analyse et commentaires

Il convient à présent de dégager les conclusions de l'étude quantitative qui précède et de les mettre en perspective avec les observations effectuées lors de l'enquête, qui, bien que plus difficilement quantifiables, sont également nécessaires pour cerner les réalités de la lecture dans l'agglomération poitevine.

Forces

- ***Un réseau de lecture publique largement dimensionné sur Poitiers***

Le réseau poitevin correspond en effet aux moyennes nationales calculées par le service statistique de la Direction du livre et de la lecture pour les villes de 200 000 habitants³⁰, tout à la fois en ce qui concerne les bâtiments, le personnel, les collections et l'activité. On peut véritablement parler de surdéveloppement de la lecture publique à Poitiers, même si ce constat doit se moduler en fonction des quartiers.

- ***Des projets de lecture publique dans d'autres communes de l'agglomération***

L'ouverture récente de la nouvelle bibliothèque de Buxerolles, même si sa surface et sa dotation en personnel sont manifestement en deçà des besoins d'une ville de près de 9 000 habitants, et le projet de création d'un établissement « aux normes » à Chasseneuil à l'horizon 2000-2001 témoignent de la prise en considération du besoin en lecture publique des habitants et de la volonté politique d'y répondre positivement.

- ***La présence d'une offre de qualité en matière de librairie***

De grandes librairies de qualité (Gibert, Librairie de l'Université) offrent un vaste choix de titres, de réelles possibilités de commande y compris pour des éditeurs rares et difficilement distribués, et un conseil efficace de la part des vendeurs. En outre, la Librairie de l'Université propose une amplitude d'ouverture particulièrement vaste (6 jours et demi d'ouverture hebdomadaire, y compris le dimanche après-midi ; pas de fermeture à l'heure du déjeuner). Des libraires spécialisés sont à même de répondre à des besoins plus spécifiques, notamment *La*

³⁰ cf. France, Direction du livre et de la lecture, *Bibliothèques municipales-BDP : données 1997*, DLL, 1999, particulièrement les *profils moyens* donnés à la fin du chapitre sur les bibliothèques municipales.

belle aventure qui offre un éventail très satisfaisant de la production jeunesse et participe avec efficacité aux diverses activités autour du livre pour enfants.

La grande distribution (particulièrement Leclerc) peut également dans certains cas offrir un choix significatif, avec le mérite de toucher un public plus vaste et divers que la librairie traditionnelle.

- ***De nombreux partenariats liés à l'action autour de la lecture***

Les partenariats liant les bibliothèques de Poitiers aux autres structures municipales (Musée Ste Croix, Confort moderne, Conservatoire, Scène nationale...), aux maisons de quartier (particulièrement Cap Sud) mais également à l'Éducation nationale (Prix du roman historique, Prix du roman européen de la Ville de Poitiers), l'Office du livre en Poitou-Charentes (Écrivains présents et autres manifestations, résidences d'écrivains), l'Université (Écrivains présents), attestent déjà d'un foisonnement d'actions et d'une volonté réciproque de travailler en réseau.

- ***D'intéressantes initiatives de médiation envers les publics spécifiques et empêchés***

A la maison d'arrêt, la Médiathèque Naguib Mahfouz, largement financée par la Ville, mène en direction des détenus une action intense de sensibilisation à la lecture et à l'écriture, avec au besoin un suivi individualisé.

La bibliothèque de l'hôpital dispose de moyens importants et touche une large part des patients.

Différentes actions de médiation envers les publics spécifiques dans les bibliothèques (accueil de handicapés et de personnes en réinsertion via des institutions spécialisées) et hors-les-murs (visites dans les centres de PMI, participation à des événements sur le quartier) sont organisées de manière constante et contribuent à faire connaître les bibliothèques à un public qui en général ne les fréquenterait pas spontanément.

Deux expériences de bibliothèque de rue touchent des publics en difficulté dans plusieurs quartiers de Poitiers et parviennent à nouer des contacts suivis entamant ainsi une action à long terme de « dédramatisation » de la lecture et d'appropriation du livre par des publics chez qui l'écrit est souvent synonyme d'échec scolaire.

- ***Une offre riche et variée de la part des bibliothèques d'étude et spécialisées***

Les bibliothèques universitaires forment un réseau cohérent et en expansion (même

s'il reste, comme dans la plupart des SCD français, une mosaïque de bibliothèques de laboratoires et d'UFR, on note une tendance de ces bibliothèques à choisir le statut de bibliothèque associée et à participer au système informatique commun). Leur catalogue collectif est consultable sur Internet dans de bonnes conditions. Par ailleurs, divers établissements spécialisés, accessibles à tous mais souvent peu connus et peu visibles, offrent des ressources très intéressantes notamment en art, histoire locale et sciences religieuses.

Faiblesses

- ***Des ressources en lecture publique très inégalement réparties sur l'agglomération***

Entre Poitiers, en situation de suréquipement, et les autres communes qui ont toutes pour l'instant au mieux une bibliothèque en deçà des normes du concours particulier et des moyennes nationales, peu ouverte, souvent sans personnel professionnel, et au pire pas de bibliothèque du tout, la disproportion est patente.

Les lecteurs des communes de l'agglomération fréquentent certes les bibliothèques de Poitiers et, à l'exception des habitants de Chasseneuil, les utilisent plus que la bibliothèque de leur propre commune. Toutefois, l'utilisation des équipements de la ville-centre se fait pour ces lecteurs avec le double handicap d'un déplacement parfois important et du paiement du tarif hors-Poitiers (150 F.), ce qui limite cette fréquentation aux lecteurs les plus motivés, donc vraisemblablement aux plus favorisés économiquement et culturellement.

Par ailleurs, les bibliothèques des communes de l'agglomération, hors Poitiers, bénéficient certes de dépôts de livres de la part de la BDP mais ne sont pas desservies par le bibliobus départemental.

- ***La rareté des communications entre les bibliothèques de l'agglomération***

La participation à certaines animations régionales ou organisées par la BDP, et les liens personnels qui peuvent exister entre les bibliothécaires semblent être les seules occasions de contacts entre les bibliothèques des différentes communes. La rareté et/ou le caractère aléatoire et informel de ces contacts rendent difficile l'instauration de véritables synergies entre les établissements.

- ***La concentration en centre-ville de l'offre en librairie traditionnelle***

Le centralisme de l'offre, commun au demeurant à la plupart des agglomérations

moyennes, ne peut qu'aboutir à une restriction de l'éventail des titres lus par la plus grande part de la population. Seuls en effet les publics motivés par la lecture sont prêts à consentir un effort de déplacement pour trouver un livre qu'ils cherchent.

- ***Une vie littéraire à revivifier***

Poitiers compte peu d'éditeurs en activité et peu d'écrivains, ceux-ci, à de notables exceptions près, ne s'impliquant pas outre mesure dans la vie littéraire locale.

Le besoin d'un volontarisme public dans ce domaine n'en est que plus manifeste et rend d'autant plus appréciable l'organisation d'événements tels qu'Ecrivains présents ou le salon Utopia et le recours aux résidences d'écrivains.

Par ailleurs, la présence de la maison de l'écrivain Jean-Richard Bloch sur le territoire de la commune de Poitiers pourrait donner lieu à une mise en valeur du fonds légué par lui aux bibliothèques de Poitiers et à la création d'un pôle d'intérêt autour de l'écrivain et de son engagement intellectuel et politique.

- ***L'absence de procédures d'évaluation formalisées***

Si les activités culturelles sont nombreuses et intéressantes à Poitiers, il n'en est pas fait d'évaluation régulière, si ce n'est une évaluation par les moyens (budget). Il serait pourtant appréciable de pouvoir justifier du bon emploi des deniers publics même si la notion de résultats est particulièrement problématique dans le domaine culturel.

Opportunités

- ***La mise en place du réseau câblé d'agglomération***

Ce réseau, qui comprendra un service d'accès Internet à haut débit, constituera une infrastructure d'échange d'informations (messagerie électronique,) et de travail de groupe (échange de documents électroniques, visioconférence) entre les différentes communes, tant pour les élus que pour les bibliothécaires. Il rendra également possibles les connexions informatiques entre les bibliothèques des différentes communes, dans de meilleures conditions de fiabilité et de performance qu'avec une liaison de type téléphonique. Plusieurs communes envisagent par ailleurs la mise en place prochaine de postes de consultation d'Internet.

- ***La mise sur Internet prochaine des catalogues de la BDP et des BM de Poitiers***

Dans le courant de l'année 2000 pour la BDP et à l'horizon 2000-2001 pour les BM, les systèmes informatiques de ces établissements seront dotés d'une interface web permettant la consultation de leurs catalogues. La visibilité des collections sera ainsi améliorée et les échanges et collaborations entre établissements seront facilités.

- ***L'arrivée de la FNAC***

L'installation d'un magasin FNAC dans le centre de Poitiers en 2001 est susceptible de dynamiser le marché du livre à Poitiers, par l'attraction d'un nouveau public et un surcroît d'activité du public de la librairie actuelle.

La FNAC diversifiera également l'offre en terme d'action culturelle sur Poitiers par l'organisation d'expositions, débats, conférences, ateliers, etc.

En outre, la FNAC proposera vraisemblablement un choix important de documents multimédias (cédéroms, DVD-ROM) alors que l'offre est actuellement assez réduite dans ce domaine sur Poitiers.

Menaces

- ***Une conjoncture défavorable pour la librairie traditionnelle***

D'une part, le marché du livre est en stagnation à Poitiers comme au niveau national et la concurrence de la grande distribution se fait de plus en plus féroce. A cet égard, l'arrivée de la FNAC va rendre la situation encore plus difficile car si elle devrait effectivement dynamiser le marché du livre à Poitiers, cela se fera d'abord à son propre profit et menace la survie même de certaines librairies traditionnelles.

D'autre part, la réglementation des marchés publics oblige les collectivités publiques (communes, département, université) à opérer une stricte mise en concurrence pour le choix de leurs fournisseurs de livres. Il devient alors difficile pour elles, d'un point de vue légal, de donner la priorité aux libraires locaux, au regard des conditions commerciales particulièrement favorables proposées par les grossistes parisiens³¹.

Par ailleurs, bien que cela soit une menace encore lointaine et hypothétique, le commerce électronique du livre pourrait constituer à terme une concurrence

³¹ l'éventualité d'un plafonnement, inscrit dans la loi, des remises aux collectivités pour les achats de livres contribuerait fortement à diminuer cette difficulté.

sérieuse, particulièrement de la part d'entreprises localisées hors de France, pouvant de cet fait contourner la loi Lang sur le prix unique du livre et consentir des remises attractives.

- ***Un public encore à diversifier pour les bibliothèques***

Les excellents résultats du réseau des bibliothèques de Poitiers en terme de fréquentation et d'activité du lectorat ne doivent pas faire oublier que certaines catégories de la population (ouvriers, personnels de service, employés) demeurent peu touchées par le service public de la lecture. Par ailleurs, la fréquentation des retraités est en baisse, ce qui souligne le problème de l'accueil des personnes âgées dans les nouveaux équipements de lecture publique.

- ***Des préoccupations et des priorités parfois divergentes entre les communes***

Les secteurs à habitat vertical, forte densité de population et fort taux de chômage sont très majoritairement situés sur la commune de Poitiers.

Les autres communes de l'agglomération ont un habitat qui reste très horizontal, malgré des constructions récentes, et connaissent peu de problèmes de chômage. Certaines d'entre elles connaissent cependant des difficultés liés à la dispersion des habitations sur un territoire communal très vaste.

Les enjeux sociaux, notamment la nécessité des actions de prévention de l'illettrisme, ne se font donc pas sentir de la même façon.

3. Propositions

Les propositions qui suivent sont articulées autour d'un objectif général : conquérir des publics non lecteurs et faibles lecteurs, puis les fidéliser, autrement dit les inciter à s'installer, sous une forme ou sous une autre, dans des pratiques de lecture.

Cet objectif se décline en deux axes principaux :

- mieux couvrir l'ensemble du territoire de l'agglomération,
- aller à la rencontre des publics spécifiques (personnes en situation d'illettrisme, faibles lecteurs, publics empêchés, en réinsertion, etc.)

Aux propositions directement liées à la réalisation de ces objectifs viendront s'adjoindre des structures et procédures d'évaluation, qui ont pour finalité première de garantir la persistance durable de ces objectifs et de mesurer leur degré d'atteinte.

A ce stade de la réflexion, je me bornerai à tracer de grandes orientations et à souligner des priorités, étant entendu que les choix politiques qui président à leur mise en œuvre et à leur financement sont du ressort des élus et que les mesures effectives d'organisation qu'elles impliquent doivent être définies avec la collaboration de l'ensemble des partenaires concernés sur le terrain.

3.1 Mise en place d'un comité de pilotage

Un comité de pilotage sera mis en place, sous la responsabilité du maire de Poitiers, qui fixera sa composition.

Nous suggérons la composition suivante :

- l'adjointe au maire de Poitiers chargée de la culture
- le conseiller pour le livre et la lecture (DRAC)
- le directeur des affaires culturelles de la Ville de Poitiers
- le directeur de la médiathèque François-Mitterrand et de son réseau
- la directrice de la Bibliothèque départementale de prêt de la Vienne
- un représentant de la présidence de l'université
- l'inspectrice d'académie
- le président de l'Office du livre en Poitou-Charentes
- un représentant des maisons de quartier
- le délégué régional ou départemental du Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI)

Pourront éventuellement être intégrés au comité : un représentant des maires des communes de l'agglomération, un représentant des libraires de Poitiers, un représentant des associations œuvrant à la promotion de la lecture.

D'autres partenaires pourront également être sollicités : Conseil général, Conseil régional, etc.

Il appartiendra au comité de pilotage de prendre connaissance du présent état des lieux, de diligenter les études complémentaires éventuellement nécessaires, puis d'arrêter les axes du futur contrat ville-lecture.

Après la signature du contrat, le rôle du comité de pilotage sera d'accompagner la mise en œuvre des actions prévues au contrat et d'en effectuer l'évaluation (par collation des rapports d'activité, données chiffrées, etc. émanant des différentes structures de l'agglomération) et de compléter ou modifier, au vu des résultats de cette évaluation, la liste et la consistance de ces actions.

3.2 Développement planifié d'un réseau de lecture publique au niveau de l'agglomération

Pour porter l'offre de lecture publique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, un réseau d'agglomération sera créé.

L'objectif est d'aller vers un réseau intégré de lecture publique sur l'ensemble de l'agglomération, avec une carte unique donnant accès à toutes les bibliothèques partenaires et une possibilité d'emprunt dans toutes les bibliothèques du réseau.

Ce réseau s'appuiera dans un premier temps sur les moyens informatiques disponibles : futur accès par Internet au catalogue du réseau des bibliothèques de Poitiers, postes de consultation d'Internet à installer dans les bibliothèques des communes de l'agglomération, etc. Les échanges liés aux réservations, demandes de documents, etc. s'effectueront par courrier électronique. Par la suite, il utilisera le réseau câblé d'agglomération, profitant ainsi d'une liaison à haut débit. A terme, la mise en place d'un catalogue centralisé ou distribué (interrogation simultanée de catalogues sur des systèmes physiquement distincts) est souhaitable, pour avoir accès lors de chaque interrogation à l'ensemble des collections des bibliothèques de l'agglomération.

Le réseau offrira les services suivants :

- fréquentation de l'ensemble des bibliothèques de l'agglomération avec une seule et même inscription,

- possibilité de réservation sur l'ensemble des collections de l'agglomération
- acheminement des ouvrages demandés jusqu'à la bibliothèque la plus proche du domicile de l'utilisateur.
- possibilité de retour des documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

Dans un premier temps, le réseau s'appuiera sur l'existant en terme de bâtiment, personnel et collections. Toutefois il importe d'envisager :

- la construction de bâtiments propres à assurer un meilleur maillage de l'agglomération et dimensionnés en fonction des volumes de population à desservir (cf. point suivant)
- un renforcement des acquisitions de documents tenant compte de l'accroissement du public à desservir
- un programme de développement et de professionnalisation du personnel affecté aux bibliothèques des différentes communes, de manière à assurer, en tout point du réseau, la plus haute qualité possible dans l'orientation et le conseil au lecteur.

Le fonctionnement de ce réseau suppose une logistique importante.

Ainsi, pour l'acheminement des réservations et le transport des documents rendus ailleurs que dans la bibliothèque propriétaire, une navette quotidienne par véhicule léger sera mise en place. Cette fonction, comprenant à la fois les transports et la gestion des réservations et transports, nécessite un agent à temps plein.

Par ailleurs, la mise en place et le fonctionnement de cette nouvelle organisation nécessiteront des réunions régulières où seront représentés l'ensemble des établissements. La perspective d'un catalogue centralisé ou distribué implique par ailleurs de réfléchir à la coordination informatique et bibliographique.

Des formations pourront être organisées dans ce sens, soit en interne, soit avec le concours d'un organisme extérieur.

Les services de ce réseau d'agglomération viennent en complémentarité de ceux offerts par la BDP (dépôts de livres, soutien à l'animation, conseil, formation, ingénierie de projet) et ne prétendent en aucune manière s'y substituer. La collaboration de la BDP est au contraire vivement souhaitée dans la mise en place de l'organisation de ce réseau puis dans le pilotage des différents projets de création d'établissement qui seront lancés.

3.3 Renforcement des structures de lecture publique

Dans le but d'assurer à la population, en tout point de l'agglomération, un accès de proximité à des équipements de lecture publique propres à satisfaire ses besoins immédiats en terme de lecture de loisirs et d'information de premier niveau, un programme de construction d'établissements sera lancé.

Dans l'implantation de ces établissements, le souci de rationalisation de la dépense au niveau de l'agglomération et de proximité géographique des bassins de population à desservir primera sur une logique purement communale.

Ces équipements seront dimensionnés au moins selon les normes régissant l'attribution du concours particulier, deuxième part (0.07 m² par habitant). Leur construction devra s'accompagner d'un effort d'investissement en terme de collections (sur la base de 15 000 livres, 2 000 documents sonores et 1 000 vidéo + accès au réseau Internet) et de personnel (4 à 5 équivalents temps plein), de manière à pouvoir répondre de manière immédiate à la plupart des besoins documentaires de la population et assurer une amplitude d'ouverture de l'ordre de 20 heures.

Une étude d'impact sera évidemment nécessaire avant la programmation de chacun de ces établissements. Toutefois, nous pouvons déjà esquisser, par souci surtout de lancer la réflexion et le débat, une implantation pour chacun des établissements à construire :

- dans le centre-bourg de Migné-Auxances serait implantée une bibliothèque de 600 à 800 m² qui desservirait à la fois Migné, l'extrême nord de Poitiers (quartiers du Porteau et de la Bugellerie + salariés des entreprises implantées dans la Zone Industrielle République), voire le nord de Buxerolles (quartier « Le Bourg »).
- dans le centre de Buxerolles, une bibliothèque de 800 à 1000 m² permettrait de mieux desservir cette ville de 9000 habitants dont la population est encore appelée à croître
- à l'est de Saint-Benoît, à proximité de l'Abbaye, pourrait se situer une bibliothèque de 800 à 1000 m² qui desservirait les communes de Saint-Benoît et Mignaloux-Beauvoir (11 000 habitants au total).
- dans le bourg de Vouneuil sous Biard, serait implantée une bibliothèque de 700 à 900 m² qui desservirait en outre les communes de Biard et Fontaine le Comte (population totale : environ 9000 habitants).

- à ces quatre créations d'établissements pourrait s'adjoindre une révision à la hausse du projet de construction de Chasseneuil pour desservir également la commune de Montamisé (soit un total de 6500 habitants environ), ce qui nécessiterait une surface de 600 à 800 m².

Ainsi serait réalisé un maillage territorial qui viserait à ce qu'aucun habitant de la Communauté d'agglomération ne se trouve à plus de dix minutes de voiture d'une bibliothèque offrant, sur place, des collections et services déjà satisfaisants tout en donnant accès, via le réseau, à l'ensemble des services de haut niveau offerts par l'actuel réseau poitevin.

Ce maillage serait complétée par une desserte de pure proximité par bibliobus (cf. chapitre suivant).

3.4 Redéfinition des services de desserte mobile

Le service du bibliobus est actuellement en perte de vitesse car, bien qu'offrant des collections de qualité et une amplitude de choix satisfaisantes, il ne permet pas la lecture sur place. De plus, il est difficile que les horaires des points d'arrêt prennent effectivement en compte les disponibilités de chacun.

De fait, les points d'arrêt tout public du bibliobus sont presque exclusivement utilisés par des personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer, les autres types de public préférant fréquenter les bibliothèques du réseau.

Il y a lieu de prendre acte de cet état de fait et de repenser la desserte de proximité

Bibliobus léger

En premier lieu, partant du constat que le public du bibliobus est très largement composé de personnes se déplaçant difficilement, il conviendrait, d'aller au plus près de ces personnes et de penser la desserte au niveau de l'îlot³² plutôt qu'au niveau du quartier. Il faudrait donc augmenter le nombre des points d'arrêt et, pour ne pas trop espacer la fréquence des dessertes, disposer de deux ou trois véhicules.

Dans cette optique, des véhicules légers (Kangoo ou équivalent) seraient plus adaptés : moins onéreux en entretien et en carburant, passant partout, ils présenteraient en outre

³² Il ne faut d'ailleurs pas exclure a priori l'idée d'un service de portage des documents à domicile. Il serait à cet égard intéressant de se rapprocher du CCAS pour examiner la possibilité de joindre ce service aux tournées de portage de repas à domicile pour les personnes âgées dépendantes.

l'avantage d'être conduisibles par la plupart des agents.

Les points d'arrêt pourraient s'effectuer dans différents lieux : maisons de quartier, centres commerciaux, halls d'immeubles.

Un choix de 300 à 500 livres établi par l'équipe en fonction de l'actualité et des demandes manifestées par le public serait proposé sur un stand mobile. L'enregistrement des prêts et des retours s'effectuerait sur une douchette portative. On peut également envisager l'utilisation d'un ordinateur portable via une connexion hertzienne (GSM), qui permettrait alors la consultation des emprunts en cours pour chaque usager et du catalogue général des bibliothèques de Poitiers.

Le même principe pourrait être adopté pour la desserte des écoles actuellement desservies par la bibliobus. Le choix des livres serait alors déterminé en fonction d'un projet établi en début d'année scolaire par l'instituteur et l'équipe de la bibliothèque.

Bibliobus lourd

Dans le même temps, l'actuel bibliobus « lourd » serait reconverti vers une desserte de proximité dans les autres communes de l'agglomération, particulièrement en direction des communes à habitat dispersé : Montamisé, Vouneuil sous Biard, Migné-Auxances, Mignaloux-Beauvoir et, dans une moindre mesure, Fontaine le Comte.

De plus, cette desserte serait opérationnelle rapidement et pourrait donc constituer une solution d'attente pour les communes sans bibliothèque ou équipées d'une bibliothèque à faible amplitude d'ouverture, jusqu'à la construction des équipements prévus.

3.5 Actions envers les publics spécifiques

De nombreuses actions sont conduites envers les publics spécifiques à Poitiers et dans l'agglomération. L'accueil d'institutions spécialisées est développé, les actions en direction des publics empêchés (détenus, personnes hospitalisées) touchent un lectorat important.

On pourrait toutefois effectuer une suggestion : la mise en place d'actions spécifiques pour la réinsertion des détenus mineurs par le biais de la lecture.

Il serait par ailleurs souhaitable d'étendre les actions de bibliothèques hors les murs aux quartier sud-est et nord-est par le recrutement de deux emplois-jeunes affectés aux bibliothèques des Trois-Cités et des Couronneries et qui se partageraient entre activités de médiation effectuées à l'intérieur de la bibliothèque et bibliothèque hors les murs.

Les animateurs des maisons de quartier concernées seraient sollicitées pour s'associer à l'opération. Leur connaissance du terrain et leur réseau de relations au sein du quartier seront un atout majeur pour nouer des relations avec les habitants, et particulièrement avec des adultes motivés pour agir en faveur de la lecture chez les jeunes (« parents-relais »), l'implication effective des habitants du quartier étant l'une des clés de la réussite de l'opération.

Par ailleurs, il serait intéressant de se mettre en rapport avec les animateurs de jeunes travaillant hors-Poitiers³³ pour étendre ces opérations aux autres communes.

En outre, des rapprochements seront effectués avec les associations de lutte contre l'illettrisme, dans le but d'impliquer davantage les bibliothèques dans leur action. Les bibliothèques interviendront à la fois comme facilitateur dans les opérations de sensibilisation à la lecture (à partir de cas concrets, aide à la recherche documentaire, à l'utilisation des ouvrages de référence, etc.) et comme pourvoyeur de lecture (exploitation, dans le cadre des acquisitions, des travaux bibliographiques effectués par des associations comme l'ALCIV sur les livres à proposer aux apprenants, à la fois accessibles de par leur niveau de langue et motivants par les thèmes abordés).

3.6 Valorisation du patrimoine littéraire de la ville

La Ville de Poitiers a l'occasion d'acquérir la maison de l'écrivain Jean-Richard Bloch, située sur le territoire de la commune, rue de la Mérigote. Il serait ainsi possible, en s'appuyant sur le fonds Jean-Richard Bloch conservé à la médiathèque, de constituer un musée consacré à la carrière de l'écrivain, à son engagement politique, à son enracinement dans la région et à ses amitiés littéraires (relations suivies avec Romain Rolland, Georges Duhamel, Jacques Copeau, Elie Faure...).

L'opération permettrait à la fois à Poitiers de créer un pôle littéraire identifié et de valoriser un fonds qui donne un éclairage intéressant sur l'activité littéraire et intellectuelle en France dans la première moitié du siècle.

³³ un local pour jeunes avec un animateur existe, par exemple, à Mignaloux-Beauvoir

3.7 Action en direction des établissements scolaires et universitaires

Des efforts significatifs de soutien aux BCD ont été faits notamment par les communes de Poitiers, Migné-Auxances, Chasseneuil. Il est souhaitable de poursuivre cet engagement. D'autre part, il peut être envisagé de formaliser une procédure de soutien technique aux BCD et CDI de la part des bibliothécaires municipaux. Ce soutien prendrait la forme de formations pratiques aux techniques d'indexation, catalogage, traitement physique des documents. Il est précisé que ce soutien technique sera réalisé dans le respect de la « différence » des BCD, qui seront considérées dans leur spécificité et non pas comme de mini-BM.

Les BCD seront également le lieu tout désigné où s'effectueront les visites des bibliothécaires municipaux dans le cadre de la nouvelle formule de desserte mobile (cf. supra).

Dans le cadre du réseau d'agglomération, la desserte des classes hors Poitiers sera programmée, dans le but notamment de pouvoir assurer un le prêt de livres aux classes des communes dont la bibliothèque municipale ne peut assurer ce service en raison du trop faible volume de ses collections jeunesse.

En ce qui concerne l'université : il est souhaitable de susciter un rapprochement entre le réseau des bibliothèques de Poitiers et les responsables de la vie étudiante, de façon à promouvoir la lecture comme loisir culturel et non pas seulement sous la forme de l'outil documentaire (ce qui est le rôle du SCD). Dans ce cadre, on organiserait des après-midi de présentation de livres, en fonction de thèmes d'actualité, au sein de l'université. La Maison de l'Étudiant sera sollicitée pour héberger ces présentations et contribuer à leur organisation.

3.8 Organisation de formations

Un programme de formations en direction du personnel des différentes bibliothèques sera établi.

Les employés nouvellement recrutés seront encouragés à suivre la formation d'auxiliaire de bibliothèque organisée par l'ABF.

Dans la perspective du développement des actions de médiation, il est souhaitable de donner à tout le personnel intéressé la possibilité de suivre au titre de la formation

continue des stages consacrés aux techniques de médiation, à la connaissance des publics, etc. Au besoin, des conventions pourront être passées avec l'agence de coopération ABCD et/ou avec le Centre interrégional des métiers du livre et de la documentation pour l'organisation de telles formations.

3.9 Mise en place de procédures suivies d'évaluation

Il entre dans les compétences du comité de pilotage d'assurer l'évaluation des projets menés au titre du contrat ville-lecture.

Pour ce faire, le comité pourra se fonder notamment sur les indicateurs utilisés dans la partie Évaluation du présent état des lieux.

Cependant, ces indicateurs se fondent essentiellement sur des données quantitatives et ne rendent pas compte de domaines pourtant fondamentaux de l'activité des bibliothèques, comme l'action culturelle.

En ce qui concerne précisément l'action culturelle, l'évaluation est nécessairement axée sur le qualitatif, voire le subjectif. Il est toutefois nécessaire que les établissements assument la responsabilité de cette évaluation et remettent annuellement au comité de pilotage un rapport d'activité dans lequel seraient consignés pour chaque action (exposition, spectacle, atelier ou autre intervention) un point de vue sur la qualité de la prestation, sa conformité aux attentes de l'établissement, le retentissement sur le public, l'éventuelle inscription dans un projet pédagogique (s'il s'agit d'un travail avec une classe), etc.

Une telle procédure serait certes exigeante en terme de temps mais aurait l'avantage à la fois de rendre plus lisible la politique culturelle de chaque établissement et de manifester clairement la manière dont elle a été mise en œuvre.

Le bénéfice du contrat ville-lecture est aussi dans ce parti-pris de transparence.

3.10 Proposition de calendrier pour la période 2000-2002

Les opérations définies ci-dessus pourraient s'échelonner dans le temps de la manière suivante, sous réserve notamment que les ressources humaines nécessaires puissent être rendues disponibles au sein des services. Pour les études complémentaires, le recours à des cabinets extérieurs est à envisager. En tout état de cause, la nomination d'un coordinateur ville-lecture semble souhaitable pour assurer le suivi du calendrier et les contacts avec les différents partenaires concernés.

Mars 2000	Installation du Comité de pilotage.
Juin 2000	Signature du Contrat ville-lecture.
Juin-décembre 2000	Etudes pour les services de desserte mobile. Achat de la propriété de J.-R. Bloch et programmation du musée-maison d'écrivain. Définition des actions envers les publics spécifiques. Mise en place de l'interface web du catalogue des bibliothèques de Poitiers.
2001	Mise en place du nouveau service de desserte mobile. Extension des actions envers les publics spécifiques. Mise en place d'une équipe projet pour la maison d'écrivain. Etudes en vue de l'élaboration du réseau d'agglomération et des programmations d'établissements. Programme de formation pour le personnel des bibliothèques de l'agglomération. Etudes complémentaires bibliothèques scolaires et bibliothèques d'entreprises.
2002	Programmation des établissements d'agglomération pour ouverture à l'horizon 2003-2005. Recrutement et formation des responsables de ces établissements.

Conclusion

L'exemple de Poitiers est riche d'enseignements à plus d'un titre. Pour reprendre les questions soulevées à la fin de l'introduction, nous pouvons classer ces enseignements en deux catégories : d'une part les apports potentiels du dispositif contrat ville-lecture pour le territoire concerné, d'autre part une contribution à la réflexion sur le lecture pensée dans un cadre d'agglomération et non plus strictement municipal.

Les apports du contrat ville-lecture

L'intérêt du contrat ville-lecture comme outil de développement de la lecture et de prévention de l'illettrisme sur le territoire concerné est confirmé. Précisons d'abord que le principal avantage n'est pas financier puisque la contribution du ministère de la culture au titre du contrat ville-lecture est plafonnée à 150 000 F. par an³⁴, ce qui est une goutte d'eau comparé aux 20 à 25 millions de francs qu'une ville comme Poitiers consacre annuellement à son réseau de bibliothèques. On est donc loin d'une logique « de guichet », où le montage du dossier serait avant tout un ensemble de formalités mobilisées dans le seul but d'obtenir un financement.

L'apport du contrat ville-lecture réside principalement en ce qu'il fournit l'occasion de mettre en place une structure, le comité de pilotage, et de diligenter des opérations qui, sans lui, auraient quelques chances de rester des vœux pieux.

- La mise en place d'un comité de pilotage multipartenarial et interinstitutionnel consacre un lieu d'échanges, à même de provoquer la création de synergies entre des partenaires de multiples horizons qui œuvrent sur le même territoire et en direction de publics qui se recoupent.
- L'occasion est ainsi fournie d'étudier et d'évaluer avec une certaine précision la situation de la lecture sur le territoire concerné. L'état des lieux procure en effet une vue d'ensemble là où existent en général seulement des études et outils d'évaluation parcellaires.
- La mise en œuvre d'une action centrée davantage sur les territoires et les

³⁴ non exclusifs, bien sûr, d'autres financements comme le concours particulier 2è part et les crédits du CNL.

publics que sur les institutions peut alors s'envisager de manière plus concrète.

- En outre, le comité de pilotage, structure d'accompagnement et de suivi dans le temps des actions, est l'opérateur tout désigné d'une évaluation régulière de la politique de la lecture sur le territoire. L'état des lieux fournit des indicateurs qui sont loin de pouvoir prétendre à l'exhaustivité mais constituent des indices fiables de l'activité des structures. D'autre part, leur facilité de collecte et de mise en œuvre laisse de bonnes perspectives d'un suivi dans le temps de cette évaluation.

Ville, lecture et agglomération

Par ailleurs, l'exemple de Poitiers vient éclairer la question du territoire pertinent, d'une manière sans doute immédiatement transposable³⁵ à de nombreuses agglomérations moyennes françaises. Il apparaît à Poitiers que le niveau pertinent d'intervention est l'agglomération et non la municipalité. Comment en effet recommander un renforcement des structures de lecture publique dans la ville-centre alors que le réseau est déjà très satisfaisant³⁶, tandis que dans le reste de l'agglomération les équipements sont insuffisants par rapport aux besoins de la population ?

L'intercommunalité est un moyen de faire face aux difficultés nées du très grand nombre des communes françaises (plus de 36 600) et, corrélativement, de la petite taille et de l'étroitesse des moyens dont disposent l'immense majorité d'entre elles. Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de libre administration des communes mais de déterminer le niveau de traitement des diverses questions liées à l'administration des communes selon le principe de subsidiarité : on administre au plus près de la population et on mutualise les moyens pour faire ensemble ce que chacun ne peut pas faire seul.

Le cas des équipements de lecture publique vient en illustration de ce principe. Pour offrir un service satisfaisant, une bibliothèque doit regrouper des collections et du personnel en qualité et en nombre suffisants, et par là génère des coûts hors de proportion avec les moyens dont disposent la plupart des communes. Seule la prise en

³⁵ du strict point de vue de la méthode et sans préjudice des conclusions auxquelles son application aboutirait.

³⁶ et même exceptionnel au regard de la situation de villes de taille analogue

charge de ces équipements par un groupement de communes permet d'en envisager la création et l'exploitation.

On assiste ces dernières années, particulièrement avec les lois Voynet puis Chevènement, à une volonté politique de développement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés d'agglomération, communautés de communes, communautés de ville) dotés de compétences élargies, au détriment des anciennes structures intercommunales, rudimentaires et au domaine d'intervention très circonscrit³⁷.

Dans ce contexte, la lecture publique est appelée à se développer à l'échelon intercommunal, et c'est l'établissement intercommunal et non plus la commune qui devient l'interlocuteur de la BDP.

Ceci revient interroger les départements, acteurs de premier plan dans le développement de la lecture publique depuis 1945, sur le rôle qui leur revient dans ce domaine. Dans les années à venir, les BDP pourraient être conduites à devenir davantage des fédérateurs et des centres-ressources que des opérateurs, et à s'appuyer sur les réseaux intercommunaux qui auraient vocation à assurer eux mêmes, au plus près, le service public au quotidien de la lecture.

³⁷ la plupart des SIVOM et SIVU ont des compétences limitées à l'assainissement et à la collecte des ordures ménagères

Bibliographie

1. Les contrats ville-lecture

- Daniel Constantin, *L'opération villes-lecture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, in Bulletin des bibliothèques de France, T. 43, 1998, n°5, p. 22.
- Myriam Thomas, *Avignon ville-lecture*, in La bibliothèque dans la cité : actes du colloque organisé par l'Association pour la promotion et l'extension de la lecture (Poitiers, 1992), BPI-APPEL, 1993.
- Florence Urlat, *Une expérience concrète : la commission extra-municipale ville-lecture d'Avignon*, in La bibliothèque dans la cité : actes du colloque organisé par l'Association pour la promotion et l'extension de la lecture (Poitiers, 1992), BPI-APPEL, 1993.

2. La lecture dans la ville

- Bernard Latarjet, *L'aménagement culturel du territoire*, Documentation française, 1992, coll. Etudes
- Christiane Pollin, *Les réseaux de lecture dans les villes moyennes*, in Bulletin des bibliothèques de France, T. 38, 1993, n°2
- Ramon Salaberria, *L'amélioration de la circulation du livre dans une ville moyenne (Poitiers)... : mémoire de DESS Direction de projets culturels*, ENSB, 1989
- Laurence Tarin, *Des lecteurs aux élus : des représentations de la lecture aux politiques de lecture*, in Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n° 179, 1998, p. 56
- Hugues Van Besien et Marie-Christine Irigoyen, *Quel avenir pour les réseaux urbains ?*, in Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n°167, 1995, p. 28

3. Autres ouvrages sur la lecture

- Le site web de l'Association française pour la lecture, <http://www.lecture.org>, comprenant notamment en version électronique la revue *Les Actes de lecture*.
- Joëlle Bahloul, *Lectures précaires : étude sociologique sur les faibles lecteurs*, BPI, 1988.
- Gérard Mauger [et al.], *Histoires de lecteurs*, Nathan, coll. Essais et recherche, 1999

- Bertrand Poirot-Delpech, *La lecture : c'est juin 40 !*, in Le Monde, 2 octobre 1996.

4. Evaluation des bibliothèques

- Pierre Carbone, *Evaluer la performance des bibliothèques : une nouvelle norme*, Bulletin des bibliothèques de France, T. 43, 1998, n° 6, p. 40.
- France, Direction du livre et de la lecture, Bibliothèques municipales-BDP : données 1997, DLL, 1999.
- Anne Kupiec (dir.), *Bibliothèques et évaluation*, Cercle de la librairie, 1994, coll. Bibliothèques.
- Thierry Giappiconi et Pierre Carbone, *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*, Cercle de la librairie, 1997, coll. Bibliothèques.
- Aline Girard-Billon et Thierry Giappiconi, *L'évaluation dans les bibliothèques françaises : une situation contrastée*, in Bulletin des bibliothèques de France, T. 43, n° 1, 1997, p. 78.

5. Autres questions liées aux bibliothèques et au livre

- *Annuaire des bibliothèques et centres de documentation du Poitou-Charentes*, ABCD, 1999.
- ASFODEL, *Le métier de libraire*, Cercle de la librairie, 1995.
- Viviane Cabannes et Martine Poulain (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Cercle de la librairie, 1996, coll. Bibliothèques.
- Bertrand Calenge, *Les petites bibliothèques publiques*, Cercle de la librairie, coll. Bibliothèques, 1993.
- Jean-Marie Compte, *Les écrivains en résidence*, in Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, n° 167, 1995.
- Jean-Marie Compte, *Politique d'action culturelle à la Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers*, in Bulletin des bibliothèques de France, T. 42, 1997, n° 1, p. 52.
- *Guide de la littérature jeunesse en Poitou-Charentes* / sous la dir. de Nathalie Bâcle et Xavier Person, ABCD, Office de livre en Poitou-Charentes, 1996.
- *Des livres en Poitou-Charentes 1989* / dir. Xavier Person, Office de livre en Poitou-Charentes, 1989.

- Emmanuel de Roux, *Poitiers s'apprête à inaugurer la Médiathèque François-Mitterrand*, in Le Monde, 6 septembre 1996.
- Claudie Tabet, *La bibliothèque « hors les murs »*, Cercle de la librairie, 1996, coll. Bibliothèques

Annexes

Annexe 1 :

Description des bibliothèques de l'agglomération de Poitiers i

Annexe 2 :

Situation géographique des bibliothèques de Poitiers
et de l'agglomération xl

Annexe 3 :

Circulaire du Ministère de la culture aux DRAC,
en date du 17 juillet 1998,
concernant le programme « contrats ville-lecture » xliii

Annexe 1 :

Description des bibliothèques de l'agglomération de Poitiers

1. Bibliothèques municipales : Poitiers

La Médiathèque François-Mitterrand

La médiathèque, ouverte en 1996, a le statut de bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) tout en conservant celui de bibliothèque municipale classée détenu par l'ancienne bibliothèque centrale. Elle constitue le point central du réseau de lecture publique de la ville de Poitiers. Située dans le centre-ville historique, elle constitue une référence nationale en matière de construction de bâtiment public en secteur sauvegardé. La médiathèque est le plus grand édifice public construit à Poitiers au cours du XX^e siècle.

L'impact de l'ouverture du nouvel établissement sur l'activité des lecteurs poitevins est considérable³⁸.

Au sein de la médiathèque, la Maison du moyen-âge est partie prenante dans un pôle associé à la Bibliothèque nationale de France également constitué par le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, la bibliothèque universitaire et le Service régional de l'Inventaire de la DRAC.

La médiathèque et son réseau sont par ailleurs titulaires du Dépôt légal imprimeur pour la région Poitou-Charentes.

□ Les collections

La médiathèque propose aux publics adultes et jeunesse des imprimés, des documents sonores et vidéo, des cédéroms en réseau.

Les fonds anciens, rares et précieux sont consultables à la salle Patrimoine et recherche, sur justification d'une recherche.

Différentes collections patrimoniales y sont proposées aux chercheurs, notamment :

- Fonds poitevin
7500 ouvrages sur la région ou édités à Poitiers
- Fonds ancien
Plus de 140 manuscrits médiévaux.

³⁸ Pour plus de précisions à ce sujet, on pourra consulter le rapport de stage établi à l'occasion du stage d'étude que j'ai effectué à Poitiers du 3 septembre au 23 novembre 1999.

- Fonds particuliers légués au cours du XX^e siècle :
Ces fonds concernent particulièrement l'histoire et la littérature poitevines. Ils comprennent imprimés, estampes, cartes et plans, monnaies et antiques, ainsi que 1700 manuscrits contemporains.
- Fonds Jean-Richard Bloch
Ce fonds, qui comprend 15 000 documents, reflète l'activité du milieu intellectuel français dans la première moitié du siècle.

La Maison du Moyen-Age donne accès à un fonds de haut niveau, particulièrement axé sur la codicologie³⁹ et l'histoire politique, économique, sociale et culturelle du bas moyen-âge.

Les Archives municipales de Poitiers sont rattachées administrativement au réseau de la médiathèque.

Une artothèque permet, moyennant un abonnement distinct de celui de la médiathèque, d'emprunter des œuvres d'art contemporaines.

❑ **Orientation et information du lecteur**

Des plans situés près des ascenseurs permettent au lecteur de s'orienter dans les différents espaces. Ces plans sont relayés dans les espaces par une signalétique de grande dimension, visible et lisible.

Vingt micro-ordinateurs sont à la disposition du public pour accéder au système d'information via une interface utilisateur graphique qui a fait l'objet d'un développement spécifique par la société Cap Gémini. Ils permettent l'interrogation du catalogue de la bibliothèque (par interfaçage avec le système Opsys), la consultation par chaque usager des renseignements qui le concernent (emprunts en cours, retards, réservations, etc.), l'accès à des écrans d'information, la demande de communication d'un ouvrage en accès indirect et, pour certains d'entre eux, la consultation de cédéroms en réseau avec possibilité – gratuite – d'imprimer. La base bibliographique concerne la médiathèque, le réseau des bibliothèques de quartier, de la ludothèque, mais aussi d'autres établissements culturels de la ville dont les ressources documentaires sont également gérées par le système Opsys de la médiathèque : conservatoire, EESATI,

musée Sainte-Croix, etc.

Les bibliothèques municipales à Poitiers (ensemble du réseau)

Collections ▪ Nombre de volumes <i>dont en libre accès</i> ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions - Livres - Périodiques ▪ Supports autres que le livre	764 393 281 312 738 8 966 + 3 627 (dépôt légal imprimeur) 877 769 F. 276 630 F. 22 309 phonogrammes 9177 vidéogrammes 47 cédéroms	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	12 600 m ² 963 développée. tables + présentoirs. prêt limité.
Activité ▪ Nombre de prêts 1998 ▪ Amplitude d'ouverture	930 827 dont 665 532 pour les imprimés. 42 heures	Public desservi ▪ Nombre d'habitants ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	82 946 24 789 75 F/an, 150 F/an pour les résidents hors- Poitiers, 30 F/an tarif réduit*, gratuit pour les moins de 12 ans. 160 F. pour les collectivités hors- Poitiers
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget animation 1998	Très important mais hasardeux à quantifier 723 134 F.	Ressources humaines ▪ Nombre de postes (en équivalent temps plein) ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	104 552 jours de formation (154 actions) 72 agents concernés

* tarif réduit pour les étudiants, les jeunes de 12 à 18 ans, les jeunes de moins de 25 ans en apprentissage, les titulaires de CES, les demandeurs d'emploi non indemnisés, les titulaires du RMI et toute personne justifiant de revenus inférieurs ou égaux au RMI.

³⁹ La codicologie est l'étude des arts du livre manuscrit

Le réseau des bibliothèques municipales de Poitiers

Le réseau municipal de lecture publique regroupe, autour de la Médiathèque François-Mitterrand, quatre bibliothèques de quartier⁴⁰, une ludothèque, un bibliobus, les Archives municipales. Une annexe technique a été mise en place aux Prés-Mignons, dans le quartier sud de Poitiers, pour permettre le stockage de certains documents en communication différée, assurer la gestion des collections du bibliobus et traiter les ouvrages reçus au titre du dépôt légal imprimeur. Trois bibliothèques d'établissements culturels de la ville sont rattachés à ce réseau : celles de l'EESAT⁴¹, du Conservatoire national de région et du Musée Sainte-Croix.

La gestion bibliographique de ces collections est effectuée au moyen du logiciel Opsys installé sur le serveur de la médiathèque. Outre la possibilité d'une interrogation globale des différents catalogues, cette mise en commun des moyens informatiques permet un catalogage partagé et des réservations sur l'ensemble des fonds.

Une navette quotidienne par véhicule léger assure l'acheminement des réservations et des ouvrages en communication différée localisés dans l'annexe de stockage des Prés-Mignons. Cette navette rend possible la restitution des livres empruntés dans n'importe quel point du réseau (à l'exception des bibliothèques d'établissements culturels rattachées).

Le traitement des commandes et la gestion budgétaire sont centralisés. Toutefois, les bibliothèques de quartier sont pleinement responsables du choix des titres, le directeur validant leurs choix et n'y intervenant que de manière exceptionnelle.

En ce qui concerne les collections, certaines bibliothèques de quartier proposent des fonds spécialisés ou thématiques :

- Fonds théâtre à la bibliothèque de la Blaiserie (« Bureau des auteurs »)

Il s'agit sans doute de la plus importante bibliothèque théâtrale de la région. On y trouve un important choix de pièces classiques et surtout contemporaines (avec notamment une large collection de tapuscrits d'auteurs). Des listes de pièces par nombre de personnages (hommes et femmes) sont proposées, service très apprécié des comédiens et des troupes de théâtre.

⁴⁰ Que l'on n'appelle jamais « annexes », terme banni du réseau poitevin.

⁴¹ Ecole européenne supérieure des arts et des techniques de l'image

- Fonds patchwork à Médiasud
- Fonds jeunesse en langue arabe à la bibliothèque des Couronneries

Les différentes bibliothèques du réseau ont des horaires différents, dictés par les spécificités du public du quartier.

Le bibliobus dessert cinq points d'arrêt tous publics et huit collectivités (classes). Les prêts et retours s'effectuent en temps différé et il n'est pas possible d'y consulter les emprunts en cours ni le catalogue.

❑ **L'accueil des collectivités**

La médiathèque et les bibliothèques de quartier assurent l'accueil des collectivités et leur prêtent jusqu'à 30 documents imprimés⁴² pour une durée d'un mois (prêt aux individuels : 5 documents pour 3 semaines). La délibération du Conseil municipal fixant les tarifs prévoit une liste limitative des types de collectivités accueillies gratuitement : établissements scolaires, crèches, foyers d'hébergement, maisons de retraite, centres de loisirs sans hébergement, maisons de quartier. Les collectivités ne rentrant pas dans cette typologie, ainsi que l'ensemble des collectivités situées hors du territoire de la commune de Poitiers⁴³ doivent régler la somme de 160 F. pour bénéficier des services de la bibliothèque.

L'intensité de la demande en accueil de classes des écoles maternelles et primaires a conduit la direction à élaborer un règlement spécifique à ce type d'accueil, comportant notamment *une prédéfinition des secteurs géographiques* par laquelle chaque établissement scolaire se voit attribuer une bibliothèque de rattachement. Ce règlement a été approuvé par délibération du Conseil municipal en juin 1999.

Au cours de l'année scolaire 1998-1999, la médiathèque et son réseau ont assuré 1542 accueils pour 185 classes maternelles et primaires⁴⁴, auxquelles s'ajoutent 14 classes hors-Poitiers. Un principe de priorité à l'accueil des classes situées sur le territoire de la commune est clairement affirmé.

Il convient d'y ajouter 222 accueils de collectivités non scolaires.

Le bibliobus joue un rôle particulièrement important dans le service en direction des

⁴² Les phonogrammes, vidéogrammes et livres-cassettes sont exclus du prêt aux collectivités.

⁴³ Y compris celles situées dans les autres communes du District

⁴⁴ Sur un total de 299 classes maternelles et primaires situées sur le territoire de la commune de Poitiers

classes : il a desservi, en 1998-99, 72 classes sur un total de 199 classes accueillies, soit 36%. Le système de sectorisation géographique récemment adopté permettra de réorienter certaines des classes utilisatrices du bibliobus vers des bibliothèques de quartier, ce qui leur procurera un service de meilleure qualité (choix de documents plus étendu, plus d'espace vital, meilleures possibilités d'animations-lecture, jeux, etc.).

Les actions envers les publics spécifiques

Il entre également dans les missions d'une bibliothèque de favoriser la fréquentation de publics qui ont pour, différentes raisons, des difficultés à utiliser les services d'un établissement de lecture publique. Ces difficultés peuvent être liées à un handicap (physique, moteur ou psycho-moteur), au fait de rencontrer des difficultés d'insertion et/ou des problèmes d'illettrisme. Des actions spécifiques doivent être menées, au sein de la bibliothèque et hors-les-murs, en direction de ces publics, avec l'objectif de les inciter à découvrir la bibliothèque mais également, dans de nombreux cas, d'opérer une sensibilisation à la lecture.

Le recensement de ces actions au sein des bibliothèques du réseau poitevin a fait l'objet d'un questionnaire dont j'ai assuré la réalisation et le dépouillement, en collaboration avec Marie-Paule Rolin, responsable du réseau et de l'accueil, et Francine Glückstein, responsable adultes de la bibliothèque de quartier Médiasud. L'objectif de cette enquête était d'avoir une vue d'ensemble des différentes actions et d'alimenter une réflexion générale de l'équipe en vue de leur meilleure coordination.

Le dépouillement de cette enquête conduit aux constatations suivantes :

- Toutes les bibliothèques du réseau mènent des actions envers les publics spécifiques

Accueil dans la bibliothèque

- La plupart des actions sont axées sur l'accueil d'institutions spécialisées : instituts pour handicapés, écoles spécialisées, associations d'aide aux adultes en réinsertion ou en situation d'illettrisme, etc. . Ces actions ont pu progresser lorsqu'un vrai partenariat avec l'institution s'est établi et qu'un travail de préparation des visites s'effectue avec les encadrants. dans les bibliothèques de quartier, l'accueil des institutions se fait à intervalles assez rapprochés (1 à 2 visites par mois), ce qui favorise un suivi dans les activités.

On note toutefois le caractère assez épisodique de l'accueil des publics en situation d'illettrisme.

- D'autres actions menées à l'intérieur de la bibliothèque, comme l'aide aux devoirs, ont rencontré moins de succès. Il semble que l'aide aux devoirs rencontre plus de succès lorsqu'elle est effectuée dans les maisons de quartier, dans le cadre de la garderie péri-scolaire.
- La médiathèque met à la disposition des non-voyants et malvoyants des collections et un équipement particuliers, dans la salle John-Milton. Leur sont proposés une collection de livres en braille et de livres lus sur cassette (fonds de l'association *Les donneurs de voix*) ainsi que deux postes informatiques permettant le grossissement et la transcription en braille des ouvrages du fonds général. Ce service, qui accueille les personnes individuellement, est très apprécié.

Actions hors-les-murs

- Les visites dans les centres de PMI sont pratiquées par l'ensemble des bibliothèques du réseau, avec des résultats souvent satisfaisants en terme de contacts établis avec des publics en difficulté qui peuvent ainsi trouver le chemin de la bibliothèque.
- Les bibliothèques participent de manière ponctuelle à des animations effectuées dans les locaux des maisons de quartier.
- Un atelier d'écriture inter-génération, visant à la fois les adolescents et les personnes âgées, fonctionne en partenariat entre la bibliothèque Médiasud et la maison de quartier Cap Sud.
- La participation des bibliothèques aux fêtes de quartier est assez rare

Bibliothèques de rue

Deux expériences sont en cours :

- ***Le livre dans la rue***, bibliothèque de rue lancée en 1998 par une animatrice du Centre socio-culturel de la Blaiserie, propose des animations itinérantes autour du livre dans les cités des quartiers ouest et nord. Des collaborations extérieures (travailleurs sociaux, comédiens, bibliothécaires...) permettent de diversifier les activités proposées. Depuis 1999, *Le Livre dans la rue* utilise une caravane qui

permet un transport plus facile des livres et constitue un lieu d'accueil lorsque le temps est mauvais. La bibliothèque de la Blaiserie intervient dans le choix des livres proposés.

- Une autre expérience de bibliothèque de rue, dans les cités des quartiers sud, a également été lancée en 1998, puis, après une éclipse de quelques mois, reprise courant 1999. Ce projet, porté conjointement par la maison de quartier **Cap Sud** et la bibliothèque **Médiasud**, présente l'avantage d'impliquer une médiatrice du livre par ailleurs affectée à la bibliothèque, et donc susceptible d'y retrouver les lecteurs rencontrés lors des séances hors-les-murs. Un suivi personnalisé est ainsi opéré, aspect important dans l'optique d'une fidélisation des publics amenés par une telle opération.

L'un comme les autres de ces projets touchent avant tout les enfants, à l'âge de l'école maternelle et primaire, et rencontrent plus de difficultés avec les adolescents. Toutefois, le travail réalisé dans ce cadre doit s'évaluer à long terme. Il faut laisser le temps aux contacts de se développer. Par ailleurs, ce tissu de relations en train de se tisser avec le public des cités est indispensable pour parvenir à impliquer les familles dans l'action pour la lecture. On sait quelle importance revêt la question du respect dans les relations qui peuvent se nouer avec les publics en difficulté, particulièrement les jeunes. Ainsi, une action pour la lecture n'apparaîtra crédible à ces familles que si elles mêmes la souhaitent et en ressentent la nécessité. Ce sont des actions qui ne se décident pas d'en haut.

L'action culturelle

□ Structures et organisation

La médiathèque et son réseau accordent une place particulièrement importante à l'action culturelle, dans un contexte municipal favorable, notamment axé sur la volonté de croiser les programmations des différents services culturels et de travailler sur l'ensemble des quartiers de la ville.

L'action culturelle au sein du réseau des bibliothèques de Poitiers est suivie par quatre personnes à plein temps, qui constituent le service action culturelle basé à la médiathèque.

Leur rôle est d'assurer le bon déroulement des actions programmées, avec la

collaboration active de l'ensemble des départements de la médiathèque et des bibliothèques de quartier. Il leur revient également de négocier et de suivre des partenariats propres à étendre l'amplitude de la proposition culturelle de l'établissements et à contribuer à son financement.

La programmation est établie par une Commission de sélection de projet, composée de représentants du service Action culturelle, des différents départements de la médiathèque (imprimés, audiovisuel, patrimoine et recherche, bibliobus), de la ludothèque, du service technique et du réseau (un représentant pour l'ensemble des bibliothèques de quartier). Les membres de la commission changent tous les ans. Il revient à cette commission d'effectuer des propositions de choix parmi l'ensemble des projets d'actions qui lui sont soumis. Ce choix est validé par le directeur de la médiathèque et de son réseau.

Les aspects liés au financement des interventions, à l'accueil des intervenants et aux divers dépenses de logistique liées aux interventions sont pris en charge, pour des raisons de souplesse budgétaire, par une association financée par la Ville : le Comité d'action culturelle. La présidente de l'association est une employée de la librairie Gibert. La gestion administrative du comité est assurée par le département Action culturelle.

La communication autour de l'action culturelle est assurée par une revue bimestrielle : *Les Carnets de la médiathèque*. Le contenu rédactionnel en est établi par l'ensemble de l'équipe de la médiathèque et de son réseau. Les *Carnets de la médiathèque* annoncent le programme des actions pour les deux mois à venir et comportent des textes de présentation des intervenants, des articles liés à l'actualité culturelle, des informations sur l'actualité de la médiathèque et du réseau (acquisitions importantes, opérations de microfilmage, etc.), quelques critiques de livres, disques et vidéos, des renseignements pratiques, etc. La réalisation de la revue est assurée par un graphiste extérieur. Le tirage de chaque numéro est de 4 000 exemplaires.

❑ Les contenus

Les opérations proposées par la médiathèque et son réseau dans le cadre de l'action culturelle couvrent un large éventail de contenu.

- **Participation à des événements culturels**

A l'occasion d'événements internationaux (Rencontres Henri Langlois), nationaux (Lire en fête, Les belles étrangères, Mois du patrimoine écrit, Journées du patrimoine, etc.), régionaux ou locaux, la médiathèque et son réseau s'associent avec différents partenaires pour proposer conférences, lectures, spectacles, expositions, etc.

Les événements locaux et régionaux seront détaillés à la rubrique *Actions de promotion de la lecture* du présent mémoire.

- **Expositions**

La médiathèque et son réseau organisent des expositions en rapport avec le livre : exposition d'œuvres de photographes qui sont aussi écrivains, avec mise en évidence des liens entre leurs œuvres picturale et écrite (notamment Claude Margat en 1998 et Gérard Macé en 1999) ; expositions d'illustrateurs jeunesse (notamment Quentin Blake en 1997 ; exposition sur l'ours dans la littérature enfantine en 1999), expositions mettant en valeur le patrimoine de la bibliothèque et des archives municipales (exposition de livres et périodiques extraits du fonds Jean-Richard Bloch en 1998⁴⁵, exposition Trésor des chartes de Poitiers en 1999, à l'occasion du 8^{ème} centenaire de la charte d'Aliénor d'Aquitaine)

- **Spectacles**

Les spectacles proposés sont en général en relation avec le livre (Britannicus – lecture au pupitre, le *Décameron* dans les rues de Poitiers, ou *Sans histoire*, spectacle de marionnettes librement inspiré d'un album de Frédéric Clément, tous trois en 1999).

Des spectacles pour enfants sont régulièrement organisés sur l'ensemble du réseau.

- **Concerts**

Les concerts de midi, organisés en partenariat avec le Conservatoire national de région, permettent au public de la médiathèque de découvrir des œuvres

⁴⁵ Cette exposition, proposée dans le cadre du Mois du patrimoine écrit, fait l'objet d'un catalogue publié avec le concours de la Direction du livre et de la lecture et de la Fédération française de coopération entre bibliothèques, dans la collection (Re)découvertes : *Dédicaces, itinéraires et voyages dans la bibliothèque de Jean-Richard Bloch*, Médiathèque François-Mitterrand, Poitiers, 1998.

musicales et aux élèves du conservatoire de se produire devant un public qu'ils n'atteindraient difficilement par ailleurs.

- **Conférences**

Les conférences proposées donnent l'occasion au public de découvrir et/ou de mieux appréhender les collections patrimoniales conservées à la bibliothèque, notamment celles de la Maison du moyen-âge (par exemple : *Images de la folie au Moyen-âge* et *Les matériaux du livre médiéval* en 1999, *Comprendre et imaginer la terre au Moyen-âge* en 1998).

- **Ateliers**

Des ateliers d'écriture⁴⁶, des activités manuelles et des ateliers jeux sont proposés aux enfants dans toutes les bibliothèques du réseau. Des ateliers patchwork sont organisés en collaboration avec l'association *le Quilt pictave*⁴⁷.

Un atelier d'éveil musical pour tout-petits est organisé depuis peu à la bibliothèque des Trois Cités, avec une périodicité mensuelle.

La section jeunesse de la médiathèque est équipée d'un plancher musical qui donne matière à des ateliers d'éveil musical.

- **Lectures, contes**

Des lectures à destination des enfants sont organisées régulièrement, le mercredi et le samedi sur l'ensemble du réseau.

Des séances de lecture pour les tout-petits ont lieu sur l'ensemble du réseau (*La bibliothèque aux bébés*, tous les mois aux Trois-Cités, animations *Bébés lecteurs* à la Médiathèque des enfants, etc.)

- **Projections de vidéos**

Des projections de documentaires adultes sont organisées chaque semaine à la médiathèque. Des projections de cassettes vidéo pour enfants sont occasionnellement proposées dans les bibliothèques du réseau.

⁴⁶ Notamment un atelier d'écriture de scénarios organisé en partenariat par la bibliothèque Médiasud et l'association Cap Sud (maison de quartier)

⁴⁷ Pour lesquels le rapport à la lecture apparaît a priori avec moins d'évidence. Peut-être faudrait-il toutefois interroger l'étymologie du mot « texte » qui renvoie au tissu, et la composition de certaines œuvres littéraires qui invoquent le patchwork comme représentation métaphorique de leur fonctionnement.

Ces animations ont lieu dans différents lieux : médiathèque, bibliothèques de quartier, ludothèque, auditorium du musée Sainte-Croix, conservatoire, EESATI, mais également maisons de quartier, librairies, voire maison d'arrêt.

En ce qui concerne les animations qui ont lieu dans le réseau, le principe retenu est celui de la gratuité d'accès pour les particuliers. Toutefois, le nombre de places est parfois limité pour des raisons de sécurité. Les interventions faites pour les collectivités (par exemple ateliers dans les classes, les crèches) donnent lieu à une participation financière de la collectivité.

La Médiathèque et son réseau : les différents sites

	Bibliobus	Blaiserie	Couron- neries	Médiasud	Média- thèque	Trois- Cités
Nombre d'imprimés	?	23 160	31 900	22 500	145 900 + 405 900 imprimés patrimoniaux x	29 000
Nombre d'abonnements	19	63	105	68	394	89
Budget d'acquisitions livres 1999	40 000 F.	55 000 F.	80 000 F.	55 000 F.	Lecture publique 157 000 F., Patrimoine et recherche 120 000 F., Maison du Moyen-Age 80 000 F.	70 000 F.
Supports autres que le livre				2 000 CD 1 400 vidéos	14 200 CD 6 070 vidéos	2 500 CD 1 700 vidéos
Nombre de prêts 1998	27 948	48 406	107 577	75 005	536 901	134 941
Amplitude d'ouverture	8 heures 30	22 heures	26 heures	23 heures	42 heures	23 heures
Surface	15 m ² environ	500 m ²	618 m ²	450 m ²	8 000 m ²	450 m ²
Nombre d'emprunteurs actifs	488	1 008	2 470	1 432	15 528	2 537
Public à desservir (nombre d'habitants du quartier)	24 472	11 780	11 164	6 840	16 328	8 252
Nombre d'agents (équivalent temps plein)	2 ½	5	6 ½	5	82	5

NB : le présent tableau ne recense ni la ludothèque ni les centres de documentation rattachés au réseau de la médiathèque (comme ceux du Musée Ste-Croix et de l'EESATI) qui seront traités ultérieurement

2. Bibliothèques municipales : agglomération

Biard

Biard est la plus petite commune du District. Elle s'est développée aux portes de Poitiers « en conservant un aspect de bourgade et de commune verte »⁴⁸ auquel ses habitants sont attachés. Le centre-bourg a été récemment réaménagé.

La bibliothèque est en cours d'aménagement, par transformation d'un local existant, dont la surface (40 m² environ) est insuffisante pour prétendre à une subvention dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD)⁴⁹. La commune a toutefois reçu une aide du Conseil général pour l'acquisition de mobilier (25 000 F.).

L'ouverture est prévue pour janvier 2000.

L'équipement sera ouvert trois demi-journées par semaine, dont le mercredi après-midi.

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions Livres Périodiques ▪ Supports autres que le livre	500 ? env. 150 livres 8 000 F. non	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signallement des nouveautés	40 m ² (bâtiment en cours d'aménagement)
Activité ▪ Nombre de prêts 1998 ▪ Amplitude d'ouverture	Pas encore ouverte 8 heures	Public desservi ▪ Nombre d'habitants ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	1496 Pas encore décidé
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget	0 F.	Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	8 bénévoles Formation BDP pour certains

⁴⁸ Jean Giraudet, maire de Biard, cité dans District magazine, n° 10, mai 1999.

⁴⁹ Le seuil d'éligibilité à la subvention au titre de la dotation générale de fonctionnement, 2^e part du concours particulier pour les bibliothèques, est pour les communes de moins de 25 000 habitants, de 0,07 m² hors-œuvre par habitant, avec un minimum de 100 m². La commune de Biard devrait donc construire une bibliothèque de 104,72 m² minimum pour pouvoir prétendre au subventionnement.

Buxerolles

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions Livres Périodiques ▪ Supports autres que le livre	7 500 environ 11 88 000 F. Livres-cassettes	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	140 m² 20 artisanale table
Activité ▪ Nombre de prêts 1998 ▪ Amplitude d'ouverture	ns 13 heures	Public desservi ▪ Nombre d'habitants ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	8 770 440 * Buxerolles : 50 F. adultes, gratuit enfants. Hors Buxerolles : 100 F. adultes, 50 F. enfants
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget	Une dizaine en 1999. environ 10 000 F. sur budget livres	Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	1 ½ + 7 bénévoles Assistant qualifié + Emploi jeunes. Formation BDP

* Nombre d'inscrits mi-novembre 1999, soit après deux mois et demi d'ouverture. Ce nombre n'est donc pas strictement comparable au nombre d'inscrits sur l'année annoncé par les autres bibliothèques.

Buxerolles, qui, pour son maire, André Messy, reste « une petite ville entre Poitiers et campagne », connaît une très importante croissance de sa population, passée de 6337 habitants en 1990 à 8770 habitants en 1999, soit une augmentation de 38 %.

La bibliothèque de Buxerolles est un nouvel équipement, ouvert en septembre 1999, qui prend la succession d'une bibliothèque associative, issue d'un club du troisième âge et gérée uniquement par des bénévoles, qui comptait 165 inscrits.

La surface de cet équipement est largement insuffisante pour prétendre à la subvention au titre de la DGD (613 m² minimum).

L'informatisation des collections est en cours, avec le logiciel Paprika.

L'ouverture du nouvel équipement s'est accompagnée d'un effort en matière

d'animation, concrétisé notamment par des visites d'auteurs (en partenariat avec l'Office du livre en Poitou-Charentes) et l'organisation d'un atelier de calligraphie.

La bibliothèque reçoit les classes en dehors des heures d'ouverture au public et prévoit d'accueillir la totalité des 27 classes de Buxerolles (4 écoles et 1 collège). En raison de l'insuffisance numérique des collections, il n'y a pas de prêt aux classes. Certaines classes prennent un abonnement collectivité à la bibliothèque des Couronneries pour bénéficier du service de prêt⁵⁰.

L'extension des collections aux disques compacts et cassettes vidéo est envisagée, en dépit des problèmes de place dont l'équipe est déjà consciente, ainsi que la mise en place d'un accès public à Internet.

⁵⁰ La mairie de Buxerolles prend alors en charge l'abonnement Collectivités hors-Poitiers, d'un montant de 160 F.

Chasseneuil du Poitou

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions Livres Périodiques ▪ Supports autres que le livre	2 795 21 316 16 886 F. 6 072 F. non	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	70 m ² 2 réduite table de présentation
Activité ▪ Nombre de prêts ▪ Amplitude d'ouverture	5 498 17 h (année scolaire) 21 h (vacances)	Public desservi ▪ Nombre d'habitants ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	3 832 357 30 F/an. gratuit pour les – de 18 ans. Réservé aux habitants de Chasseneuil.
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget	Quelques unes (expos BDP + bénévolat) 0 F.	Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	1 Assistant qualifié de conservation

Chasseneuil, située à une dizaine de kilomètres de Poitiers, sur l'axe Poitiers-Châtelleraut (R .N. 10), est très proche du Futuroscope, situé sur la commune voisine de Jaunay-Clan. La zone commerciale de Chasseneuil est très développée. La population est en croissance rapide (3002 habitants en 1990, 3832 habitants en 1999, soit 27,6 % d'augmentation).

Il faut noter l'importance de la charge de travail supportée par l'assistante qualifiée de conservation chargée de l'établissement, puisqu'elle assure vingt heures d'ouverture au public, la totalité du travail interne, ainsi que 9 heures 30 par semaine de déplacements dans les écoles et une animation mensuelle à la maison de retraite, tout ceci sans l'aide de bénévoles. Cette charge de travail rend très difficile toute participation à des actions de formation et toute velléité de travail en réseau avec les bibliothèques des communes environnantes.

La bibliothèque ne dispose pas d'un budget d'animation. La politique d'animation est donc principalement fondée sur les initiatives de la responsable de la bibliothèque, le bénévolat et le recours aux services de la Bibliothèque départementale de prêt.

La bibliothèque est informatisée. Elle utilise le logiciel BCDI, fourni par le CRDP Poitou-Charentes.

La commune de Chasseneuil a décidé le lancement d'un projet de construction de bibliothèque, à l'horizon 2000-2001. L'établissement, d'une surface de 335 m², sera le premier projet hors Poitiers éligible au concours particulier. Il comprendra un espace informatique et, vraisemblablement, étendra ses collections aux supports audio et vidéo.

Fontaine le Comte

La commune de Fontaine-le-Comte (3 111 habitants, centre-bourg situé à 5 km de Poitiers) a vu sa population tripler en vingt ans, tout en gardant un habitat assez dispersé. Un réaménagement du centre-bourg est en projet, dans le respect d'un patrimoine bâti prestigieux (abbaye romane).

La bibliothèque est principalement un dépôt de livres de la BDP. Le local, distinct de la mairie, est ouvert trois demi-journées par semaine.

.

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions Livres Périodiques ▪ Supports autres que le livre	660 0	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	18 m ²
Activité ▪ Nombre de prêts ▪ Amplitude d'ouverture	680 4 heures	Public desservi ▪ Nombre d'habitants ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	3 111 50 gratuit
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget animation 1998		Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	0

Mignaloux-Beauvoir

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions	4000 500 Livres 12 000 F. Périodiques 3 000 F. ▪ Supports autres que le livre 71 livres-cassettes	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	200 m ² 30
Activité ▪ Nombre de prêts ▪ Amplitude d'ouverture	4 002 8 heures	Public desservi ▪ Nombre d'habitants ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	3 330 250
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget animation 1998	? 0 F.	Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	8 bénévoles non formés néant

La population en forte croissance (2357 habitants en 1990, 3330 habitants en 1999, soit 30,5 % d'augmentation). La commune a la volonté de favoriser l'intégration des jeunes et a recruté pour cela un animateur en emploi-jeunes, chargé d'organiser des activités culturelles et de loisirs.

Migné-Auxances

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions Livres Périodiques ▪ Supports autres que le livre	7 510 16 355 20 000 F.	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	110 m ² 20 réduite table
Activité ▪ Nombre de prêts ▪ Amplitude d'ouverture	11 700 9	Public desservi ▪ Nombre d'habitants ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	5 802 420 familles 55 F. (carte familiale)
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget	 0 F.	Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	0,82 1 professionnelle 1 CEC formée

La commune connaît un habitat assez dispersé, entre un centre-bourg urbanisé et trois lieux-dits distants. Les rives de l'Auxance constituent un patrimoine environnemental remarquable, dont l'inventaire est en cours, avec la participation de trois associations de protection de l'environnement.

La bibliothèque se trouve en centre-bourg, à côté de la mairie.

L'établissement est ouvert quatre jours par semaine (ouverture le mercredi mais pas le samedi) et accueille des classes en dehors des heures d'ouvertures (4 à 5 heures par semaine d'accueil de classes).

La responsable de la bibliothèque est un agent du patrimoine à temps non complet (12 heures par semaine). Sa collaboratrice est employée sur un Contrat emploi consolidé (CEC). Elle effectue en moyenne 20 heures par semaine à la bibliothèque municipale et 10 heures par semaine dans les BCD des quatre écoles de Migné.

L'informatisation de la bibliothèque est en cours, avec le logiciel Microbib.

La bibliothèque de Migné a développé un fonds thématique sur l'environnement et la forêt.

L'établissement ne dispose pas d'un budget d'animation. Toutefois, l'équipe semble motivée pour mettre en place des actions, soit en interne, soit sur la base du bénévolat.

Le recours aux services de la Bibliothèque départementale de prêt est également important, de même que la participation aux événements régionaux autour de la lecture. La bibliothèque a, par exemple, récemment reçu la conteuse Jeanne Ashbé dans le cadre d'*Anguille sous roche*.

L'établissement accueille mensuellement le relais assistantes maternelles et organise régulièrement une animation bébés lecteurs (environ 20 bébés jusqu'à deux ans).

Montamisé

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions Livres Périodiques ▪ Supports autres que le livre	3 030 0 non	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	42 m²
Activité ▪ Nombre de prêts ▪ Amplitude d'ouverture	2482 6 heures 30	Public desservi ▪ Nombre d'habitants ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	2 615 254
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget		Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	0 bénévoles

Commune à habitat dispersé, à l'écart de Poitiers.

L'environnement constitue une priorité pour cette commune, dont le territoire comprend la forêt de Moulière où est implanté un équipement districale de valorisation du patrimoine environnemental : la Maison de la forêt.

Saint Benoît

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions - Livres - Périodiques ▪ Supports autres que le livre	4123 12 500 29 000 F. 3 800 F. 17 livres-cassettes	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	110 m² 29 signalisation de tablette. Etagère nouveautés.
Activité ▪ Nombre de prêts ▪ Amplitude d'ouverture	9 235 7 heures	Public desservi ▪ Nombre d'habitants ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	6 987 300 20 F. / an par famille + 10 F. pour l'Asso des amis de la BDP. Gratuit pour les enfants
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget	une dizaine 7 000 F.	Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	0,5 professionnel 5 bénévoles AQP

La commune se caractérise par la valeur historique de son patrimoine bâti, particulièrement au centre, autour de l'abbaye. La bibliothèque se trouve dans ce centre historique. Le bâtiment est intéressant et esthétique, mais exigü, peu fonctionnel et occasionnellement inondable.

La bibliothèque est gérée en régie directe par la municipalité. Il existe une association des amis de la bibliothèque, qui gère les animations ainsi qu'un club de lecture qui se réunit dans les locaux de l'établissement.

La section Jeunesse travaille avec les classes, soit en les recevant dans les locaux, soit par des déplacements, selon l'éloignement des établissements scolaires. La bibliothèque assure des lectures et des présentations de livres mais ne fait pas de prêt aux classes en raison de l'insuffisance numérique de ses collections.

L'équipe s'implique fortement dans l'organisation d'animations, dans la limite des moyens dont elle dispose (7 000 francs par an partagés entre adultes et jeunesse). Des expositions sont réalisées en interne par l'équipe (professionnels et bénévoles). Le

recours aux animations de la Bibliothèque départementale de prêt est également important.

Par ailleurs, la ville de Saint-Benoît organise, en partenariat avec l'Education nationale, un prix littéraire pour enfants : la Prix Benjamin de la Ville de Saint-Benoît.

La bibliothèque n'est pas informatisée. Une réflexion en ce sens est toutefois entamée, avec le soutien de la mairie.

Petite particularité de tarification : une adhésion à l'Association des amis de la bibliothèque départementale de la Vienne est systématiquement jumelée à l'adhésion à la bibliothèque de Saint-Benoît. Le lecteur reçoit deux cartes. Il semble souhaitable de mieux faire apparaître aux lecteurs, lors de l'inscription, le caractère facultatif de cette seconde adhésion.

Vouneuil sous Biard

Pas de bibliothèque, pas de projet connu. 4124 habitants. Habitat assez dispersé.

3 Bibliothèque départementale de prêt

La Bibliothèque départementale de prêt, ou B.D.V.⁵¹ assure, conformément à ses missions légales, la desserte de toutes les communes de moins de 10 000 habitants du département, soit en l'occurrence la totalité des communes de la Vienne à l'exception de Poitiers et Châtellerault.

Toutefois, en raison de la proximité de la capitale régionale, les communes de l'agglomération de Poitiers ne bénéficient pas de desserte par la bibliobus de la BDV. Elles profitent toutefois des dépôts de livres (qu'elles vont chercher dans les locaux de la BDV).

Par ailleurs, la BDV assure, pour l'ensemble des communes qu'elle dessert, des prestations de formation (formation de base pour les nouveaux bibliothécaires et formation continue : journées d'étude, etc.), d'ingénierie de projet et de soutien technique (notamment pour les constructions et extensions de bâtiments, l'informatisation, la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la gestion des collections).

⁵¹ Bibliothèque départementale de la Vienne

La BDV offre en outre un soutien à l'action culturelle, par la mise à disposition des communes d'expositions et de supports d'animations. Cela permet aux communes de proposer aux usagers des animations de qualité, dont elles ne pourraient pas supporter seules la charge.

Dans le courant de l'année 2000, la BDV mettra son catalogue sur Internet, ce qui permettra une meilleure visibilité de ses collections et rendra plus simples et rapides les réservations, demandes d'ouvrages, etc.

Enfin, le Conseil général alloue, sur avis de la BDV, des aides financières aux communes notamment pour la construction de bibliothèques, l'équipement en mobilier et l'informatisation.

4 Bibliothèques scolaires et universitaires

Bibliothèques scolaires

Le tableau qui suit est issu d'une enquête diligentée par l'inspection académique de la Vienne. Il regroupe les résultats obtenus pour les BCD des écoles primaires.

Commune	Quartier	Etablissement	Surface de la BCD (m²)	Budget d'acquisitions	Nombre de livres	Nombre de livres par élève	Dépense d'acquisitions par élève
Poitiers	Gibauderie	St Exupéry	50	4 000 F	8000	39,41	19,70 F
Poitiers	Montbernage	Perrault	55	2 500 F	3950	21,82	13,81 F
Poitiers	Montbernage	Coligny-Cornet	?	?	2300	18,70	?
Poitiers	Nord-ouest	Condorcet	60	8 000 F	6000	36,81	49,08 F
Poitiers	Nord-ouest	La Grange St Pierre	40	0 F	3000	27,52	0,00 F
Poitiers	Nord-ouest	Damien Allard - Jules Ferry	55	11 500 F		?	64,25 F
Poitiers	Nord-ouest	Mermoz REP	100	5 000 F	6700	39,64	29,59 F
Poitiers	Sud	Ernest Pérochon REP	110	5 500 F	3400	29,57	47,83 F
Poitiers	Sud	Marcel Pagnol REP	110	1 000 F	6500	58,56	9,01 F
Poitiers	Trois Cités	Jacques Brel ZEP	35	8 000 F	3500	25,18	57,55 F
Poitiers	Trois Cités	Tony Lainé ZEP	100	6 500 F	7754	34,93	29,28 F
Buxerolles		Bourg	43,5	4 175 F	5000	28,74	23,99 F
Chasseneuil		Les Groseilliers	28	7 000 F	7800	46,43	41,67 F
Mignaloux-Beauvoir			100	4 000 F	1475	6,56	17,78 F
Migné Auxances		Le Porteau	42	3 000 F	2354	17,57	22,39 F
Migné Auxances		Nanteuil	40	6 500 F	4500	23,68	34,21 F

Vouneuil ss Biard	JY Cousteau	60	6 000 F	2889	22,40	46,51 F
-------------------	-------------	----	---------	------	-------	---------

Bibliothèques universitaires

Le Service commun de documentation (SCD) comprend trois bibliothèques universitaires : droit-lettres, sciences, médecine. Les deux premières sont localisées sur le campus (à l'est de la ville, quartier de la Gibauderie, à une dizaine de minutes du centre-ville en autobus), la BU médecine est en centre-ville.

Le réseau se compose en outre d'une bibliothèque intégrée, celle du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM), par ailleurs membre du Pôle associé, et d'une cinquantaine de bibliothèques associées.

Les collections et les acquisitions des bibliothèques associées ne sont pas comptées dans le tableau ci-dessous.

Le SCD est équipé du logiciel AB6 de Baratz, distribué en France par Sinorg. Il est à ce jour titulaire de 94 licences.

Le catalogue collectif comprend les ouvrages des trois bibliothèques universitaires, du CESCM, et de certaines bibliothèques associées. Ce catalogue est interrogeable sur le web⁵².

On remarque la très grande amplitude d'ouverture des bibliothèques universitaires (8h30-19h30 du lundi au vendredi, 8h30-12h30 le samedi).

Les BU sont accessibles aux non-étudiants, moyennant le paiement du droit de bibliothèque. Il n'y a toutefois qu'une centaine de lecteurs non étudiants (essentiellement des enseignants du secondaire).

La direction du SCD, constatant les carences des étudiants de 1^{er} cycle dans la conduite de leurs recherches documentaires, souhaiterait intensifier ses efforts dans le domaine de la formation des usagers et mieux coordonner l'action respective des enseignants et des bibliothécaires dans ce domaine.

La BU sciences propose six postes de consultation d'Internet en libre accès. L'extension de ce service est inscrite dans le prochain contrat quadriennal.

Par ailleurs, un réseau de CD-ROM sera prochainement installé par la société Archimed. Cet équipement constituera l'amorce d'un système à intégration de services

⁵² <http://bibup.univ-poitiers.fr>

gérant également des accès Internet limités, l'interrogation du catalogue, la consultation de (futurs) documents numérisés et la communication de documents en accès indirect.

Un programme de rétroconversion est également en cours.

L'animation n'est pas considérée comme une priorité par la BU. Toutefois, des expositions sont parfois organisées en interne. Le travail est de bonne qualité, comme en témoigne une exposition de manuscrits d'écrivains puisant notamment dans les fonds anciens de la BU.

Service commun de documentation (S.C.D.)

Collections ▪ Nombre de volumes 370 000 ▪ Nombre d'abonnements 6 060 ▪ Acquisitions 1998 11 300 ▪ Budget d'acquisitions 10 MF - Livres 40 à 50 % - Périodiques 50 à 60 % ▪ Supports autres que le livre CD-ROM		Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface 17 000 m² ▪ Nombre de places assises 1 300 ▪ Signalétique oui ▪ Mode de signalement des nouveautés	
Activité ▪ Nombre de prêts 150 000 ▪ Amplitude d'ouverture 59 heures		Public desservi ▪ Nombre d'emprunteurs actifs 12 000 ▪ Conditions d'accès Compris dans l'inscription à l'université. 160 F. pour les non-étudiants	
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 quelques expositions réalisées en interne sur crédit d'acquisitions ▪ Budget		Ressources humaines ▪ Nombre de postes 80 ETP ▪ Niveau de qualification 52 professionnels 11 administratifs 6 contractuels 1 technicien 17 CES 10 moniteurs étudiants ▪ Actions de formation permanente 169 jours pour 38 agents en 1998, 45 actions, 3 personnes en congé-formation	

Les différentes bibliothèques universitaires

	Droit-lettres	Sciences	Médecine
Surface	10 000 m ²	5 000 m ²	1 200 m ²
Nombre de livres	263 000	77 000	26 000
Nombre d'abonnements	4 500	800	700
Budget 1999-2000			
Livres	1,3 MF	420 KF	120 KF
Périodiques	1 MF	1,3 MF	600 KF

5 Autres bibliothèques et centres de documentation

Bibliothèques à destination des publics empêchés

Bibliothèque du Centre hospitalier universitaire

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions Livres Périodiques ▪ Supports autres que le livre	20 à 25 000 60 environ 300 42 000 F. 28 000 F. 1300 doc. sonores budget acq 5000 F.	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	80 m² + annexes une quinzaine Rudimentaire Liste
Activité ▪ Nombre de prêts 1998 ▪ Amplitude d'ouverture	29 000 16 heures + tournées	Public desservi ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	11 000 personnes servies en 1998. gratuit pour les malades, payant pour le personnel
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget	Pas ou peu d'animation 0 F.	Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	2 professionnels + 50 bénévoles Bibliothécaire + emploi-jeune. Formation informatique

La bibliothèque de l'hôpital a été fondée en 1947 par une association de bénévoles. Depuis les années cinquante, la direction de l'hôpital prend en charge la rémunération d'un bibliothécaire professionnel. La constance de cet effort pour la lecture des malades est à saluer.

La bibliothèque est demeurée associative. Son financement (hors personnel) est assuré à 60 % par le CHU, à 17,5 % par des crédits CNL, à 2,5 % par le Conseil régional et à 1,6 % par le Conseil général. La Ville de Poitiers n'y contribue pas.

L'établissement sert également de bibliothèque de comité d'entreprise⁵³. L'activité en direction du personnel du centre hospitalier a représenté, en 1998, 3 000 passages de

⁵³ Le centre hospitalier est le plus gros employeur de Poitiers avec environ trois mille salariés.

lecteurs sur 11 000 et 9 000 prêts sur 29 000. L'usage de la bibliothèque est payant pour le personnel.

Le centre hospitalier comporte de nombreux bâtiments et s'étend sur plusieurs lieux. La bibliothèque dispose d'une dizaine d'annexes de stockage dans les différents lieux, ainsi que d'un local de réserve.

Les acquisitions sont effectuées chez les libraires de Poitiers (Librairie de l'Université, Gibert). Les sources d'informations privilégiées sont Livres de France et Notes bibliographiques⁵⁴.

L'informatisation du catalogue est en cours (logiciel Paprika). L'informatisation du prêt est envisagée, mais pose de nombreux problèmes du fait de la multiplicité des sites et du fonctionnement délocalisé (prêt par chariot).

L'essentiel de l'activité de prêt est constitué par les tournées effectuées dans les chambres par les bénévoles, avec des chariots à livres. Les malades fréquentent peu le local de la bibliothèque.

La bibliothèque est utilisée par environ 10 % des malades. Ce taux n'est faible qu'en apparence car de nombreux malades, hospitalisés pour quelques jours seulement, s'approvisionnent en lecture par leurs propres moyens et n'éprouvent pas le besoin de recourir à la bibliothèque.

La bibliothèque du CHU n'organise pas à proprement parler d'animations. Des possibilités existent toutefois, notamment à la suite du recrutement récent d'une personne sur un contrat emploi-jeunes. Il n'en reste pas moins que l'équipe de la bibliothèque conçoit son rôle comme centré avant tout sur le prêt et le conseil au lecteur. En outre, le public « naturel » de ce service semble constitué de lecteurs actifs et/ou motivés.

L'acquisition de cédéroms (encyclopédies) est envisagée dans un proche avenir, la mise en place d'un accès Internet est à l'étude.

L'hôpital est également équipé d'une ludothèque et d'un espace adolescents. Une association d'animation pour les enfants travaille occasionnellement autour du livre (lectures de contes).

⁵⁴ Périodique édité par l'association Culture et bibliothèques pour tous.

Médiathèque Naguib-Mahfouz (Maison d'arrêt)

La Médiathèque Naguib-Mahfouz est la bibliothèque de la maison d'arrêt de Poitiers. Elle est animée par un bibliothécaire professionnel à plein temps, rémunéré par la Ville de Poitiers (avec une participation de la ville de Châtelleraut à hauteur de 25 %). L'établissement est de statut associatif (association *D'un livre l'autre*). Il travaille en réseau avec la Médiathèque François-Mitterrand, la Bibliothèque départementale de la Vienne et le Service commun de documentation de l'université, ce qui se traduit notamment par un recours important aux collections de ces établissements dans le cadre du prêt inter-bibliothèques (2 400 livres par an).

La médiathèque Naguib-Mahfouz est ouverte tous les jours, y compris le dimanche. Le bibliothécaire professionnel est aidé dans la gestion de l'établissement par un ou plusieurs détenus classés, dont il assure la formation. Ses collections comportent 13 500 documents, 22 abonnements et 22 cédéroms. Elle est informatisée avec le système Liber.

Le taux de fréquentation de la bibliothèque est très important (90% des détenus sont inscrits à la bibliothèque) de même que l'activité des lecteurs (moyenne de 87 livres empruntés par personne et par an).

La médiathèque Naguib-Mahfouz propose également aux détenus des activités liées à la lecture : un cercle de lecture qui se réunit à un rythme hebdomadaire et des visites d'écrivains qui lisent leurs textes et participent à des débats avec les détenus.

Le cercle de lecture (6 heures par semaine au quartier hommes, 4 heures au quartier femmes) est le lieu d'un travail suivi autour de la lecture, sur des thèmes choisis avec les détenus. Il propose tout à la fois une exploration de l'univers littéraire et une assistance aux besoins pratiques du détenu en terme d'écrit (écrire une lettre, etc.). Le cercle de lecture cherche également à favoriser la production d'écrits par les détenus. Dans ce cadre, sont explorés les techniques de construction d'un récit et les différents genres littéraires.

Quelques exemples de sujets traités : écriture prophétique (lecture parallèle de Walt Whitman et Khalil Gibran) ; littérature du grand dehors (Bruce Chatwin, Stevenson, V.S. Naipaul...) ; la thématique de Stefan Zweig (brutalité tragique du destin, fugacité de l'existence) ; Paul Auster et le post-modernisme dans la littérature américaine, etc.

Les visites d'écrivains sont organisées en collaboration avec la DRAC et l'Office du

livre en Poitou-Charentes, le plus souvent à l'occasion des résidences d'écrivains organisées par l'Office du livre⁵⁵. Chaque année, en moyenne, six écrivains sont accueillis. Les visites d'écrivains sont préparées par la présentation de leurs œuvres dans le cadre du cercle de lecture, mais on observe aussi un mouvement inverse : certains détenus lisent l'œuvre de l'écrivain après sa visite.

Par ailleurs, l'association *D'un livre l'autre* édite et diffuse une revue semestrielle sur la lecture en prison : *Le Liseron*. Cette revue présente des analyses de livres et des textes écrits par des détenus.

Bibliothèques spécialisées

Centres de documentation de la DRAC

La DRAC met à la disposition du public trois centres de documentation. Ces services sont ouverts 20 heures par semaine. L'accès en est gratuit.

- ***CAIDC***⁵⁶

Ce service constitue à la fois le bureau d'accueil et d'orientation du public et un centre de documentation générale sur les sujets liés à la culture : politique culturelle, droit de la culture, arts plastiques, livre et lecture, etc. Il propose, en consultation sur place, 2000 ouvrages, 100 titres de périodiques, 400 vidéocassettes et cédéroms, des dossiers thématiques, et établit quotidiennement une revue de presse consacrée à la culture.

Le CAIDC est principalement sollicité par un public jeune, en recherche d'emploi dans le secteur culturel. Il reçoit environ 200 personnes par an.

- ***Centre de documentation du patrimoine***

La mission de base du service est d'assister les chercheurs du service de l'Inventaire dans la constitution de leurs dossiers. Le centre est toutefois ouvert à l'ensemble du public. Ses collections constituent une ressource de première importance pour l'histoire de l'art régional. Elles comprennent

⁵⁵ Annie Saumont, Abdelwahab Meddeb, Charles Juliet, Nedim Gürsel, Paul Fournel, Raymond Bozier et d'autres ont, dans ce cadre, effectué des lectures-débats à la maison d'arrêt.

⁵⁶ Centre d'accueil, d'information, de documentation et de communication

5000 ouvrages, 166 titres de périodiques, 150 000 photographies, 12 500 microfiches. Le centre donne accès, via le logiciel Texto, à des bases de données régionales et nationales (Mérimeé pour le patrimoine architectural, Palissy pour le patrimoine mobilier, Joconde pour la peinture).

▪ **Centre de documentation de l'archéologie**

Propose 7000 ouvrages, 291 titres de périodiques, 1500 tirés à part, 29 000 diapositives (vues aériennes), des cartes archéologiques communales, des rapports de fouilles et bilans scientifiques.

Bibliothèque diocésaine

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions Livres Périodiques ▪ Supports autres que le livre	60 000 environ 50 environ 200 non	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	4 à 500 m ² 9 rudimentaire aucun
Activité ▪ Nombre de prêts 1998 ▪ Amplitude d'ouverture	? 10 h 30	Public desservi ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	350 à 400 personnes par an. gratuit
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget	pas d'action culturelle	Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	1 prêtre

La bibliothèque est située dans la Maison diocésaine, qui comprend également un centre d'études théologiques et héberge une radio locale, Radio Accords. Elle est accessible à tous, les étudiants en théologie, philosophie et histoire constituant la presque totalité du public. Les collections sont en consultation sur place. L'aménagement est plus adapté au stockage qu'à la consultation (rayonnages autoporteurs métalliques, peu de signalétique).

Les sciences religieuses sont évidemment majoritaires dans les collections, toutefois la bibliothèque possède également des collections intéressantes en histoire locale,

philosophie, beaux-arts et musique. La bibliothèque possède de nombreux livres anciens, dont quelques dizaines d'incunables. Toutefois, l'état de ces ouvrages justifierait parfois une restauration, qui n'est pas entreprise faute de moyens.

La bibliothèque diocésaine a peu de relations avec les autres bibliothèques de Poitiers (excepté celle du couvent des Dominicains). Elle privilégie plutôt les échanges avec les autres bibliothèques religieuses, via l'ABEF (Association des bibliothèques religieuses de France).

L'informatisation est en projet, de même que l'acquisition de cédéroms et l'installation d'un poste d'accès à Internet.

Bibliothèque de l'EESATI⁵⁷

L'EESATI est une école régionale des Beaux-arts, gérée par la Ville de Poitiers et placée sous la tutelle pédagogique du Ministère de la culture. L'école compte environ 150 étudiants, auxquels viennent s'ajouter des étudiants de l'université qui suivent une UV libre d'art organisée par l'EESATI.

Le centre de documentation est accessible au public extérieur le mardi. Le prêt est toutefois réservé aux étudiants et enseignants de l'EESATI. Le fonds concerne l'histoire de l'art, l'esthétique, les arts graphiques et plastiques ; il comprend à la fois des ouvrages introductifs et spécialisés, essentiellement en langue française.

Un poste multimédia (cédéroms et Internet) est à disposition. Une liste de sites Internet consacrés à l'art a été établie par les documentalistes.

La centre fait partie du réseau informatique de la Médiathèque. La présence de ses notices dans la base interrogeable par l'ensemble des lecteurs du réseau donne au centre une visibilité supplémentaire mais suscite par là la venue de publics supplémentaires et pose avec d'autant plus d'acuité le problème de l'exiguïté des locaux et du faible nombre de places assises.

⁵⁷ Ecole européenne supérieure des arts et technologies de l'image

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions Livres Périodiques ▪ Supports autres que le livre	7 000 50 environ 300 80 000 F. diapositives + quelques vidéos	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	40 m² 10 Artisanale. Pas de signalement particulier.
Activité ▪ Nombre de prêts 1998 ▪ Amplitude d'ouverture	Environ 1000 39 h 30	Public desservi ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	? Gratuit. Public extérieur admis seulement le mardi.
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget	Pas d'action culturelle	Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	2 Documentaliste + emploi jeune (IUT documentation). Informatique, art contemporain

Centre de documentation du Musée Sainte-Croix

Le centre de documentation du musée Sainte-Croix a pour mission première de répondre aux besoins documentaires du personnel scientifique des musées de Poitiers (Musée Sainte-Croix, Musée Rupert de Chièvres, Hypogée des Dunes). Ses collections comportent une bibliothèque d'histoire de l'art, d'archéologie et d'ethnologie, principalement centrée sur les œuvres possédées par les musées de Poitiers (environ 15 000 livres dont 6 à 7 000 catalogues d'expositions, et 50 titres de périodiques), un important fonds de catalogues d'expositions obtenus par échange (notamment de nombreux catalogues étrangers) et des dossiers documentaires sur les œuvres conservées au sein des collections des musées de Poitiers. Le budget d'acquisitions annuel est de 30 000 F. Les commandes s'effectuent à l'intérieur du marché conclu par la Ville pour ses acquisitions de livres. Des acquisitions hors-marché sont toutefois effectuées : ouvrages de petits éditeurs, ouvrages anciens et d'occasion, acquisitions à l'étranger, etc.

Le centre accueille le public extérieur (sur rendez-vous lorsqu'un travail de recherche

bibliographique est demandé). Sa fréquentation est presque exclusivement le fait d'enseignants et d'étudiants travaillant sur des œuvres conservées au musée.

L'accès est libre, aux horaires du musée.

Le personnel comprend deux agents : une documentaliste et une emploi-jeunes.

Le centre participe au catalogue collectif du réseau des bibliothèques de Poitiers.

Fanzinothèque

Hébergée par le Confort moderne, la Fanzinothèque se veut un conservatoire, voire un dépôt légal⁵⁸ des fanzines. L'établissement, de statut associatif, est largement soutenu par la Ville (260 000 F. de subvention sur un budget de 600 000 F. et un agent territorial mis à disposition). Dans un local de 40 m² ouvert 20 heures par semaine plus les soirs de concert, environ 10 000 fascicules sont proposés. La consultation est libre mais le prêt est réservé aux adhérents de la Fanzinothèque (une cinquantaine de personnes) et reste exceptionnel (environ 300 prêts par an).

La Fanzinothèque emploie 6 personnes (4 CEC, 1 emploi-jeunes, 1 objecteur) en plus de l'agent territorial mis à disposition.

Le catalogue est informatisé (logiciel Microsoft Access). Le dépouillement des titres est en cours.

La Fanzinothèque possède un site web (<http://www.fanzino.com>) sur lequel le catalogue sera prochainement consultable.

Les fanzinothécaires participent à différentes manifestations régionales (salon Utopia du livre de science-fiction, foire de la BD à Angoulême, etc.), interviennent occasionnellement sous la forme de journées de formation pour les bibliothécaires et ont en projet des interventions dans les CDI des lycées. Ils cherchent à promouvoir la création de coins-fanzines dans les bibliothèques, à l'image du Kioskazine mis en place à la Médiathèque François-Mitterrand.

Bibliothèque de la Société des antiquaires de l'Ouest

La Société des antiquaires de l'ouest (SAO), fondée en 1834, est une société savante consacrée à l'histoire et à l'archéologie régionales.

Les locaux de sa bibliothèque (150 à 200 m², une vingtaine de places assises avec

⁵⁸ certains fanzines envoient gratuitement leurs numéros à la Fanzinothèque

tables) ont été récemment réaménagés. L'accès est libre, le prêt est réservé aux membres de la SAO. L'aménagement est toutefois pensé plus en fonction du stockage que de la facilité d'orientation du lecteur.

Les collections, constituées exclusivement de bulletins de sociétés savantes françaises et étrangères obtenus par échange, comprennent environ 250 titres. Le nombre de fascicules n'est pas connu. Certaines collections remontent au milieu du XIX^e siècle.

Cette bibliothèque renferme des ressources très intéressantes en histoire, ethnographie et archéologie des différentes régions. L'absence de dépouillement limite toutefois les possibilités de localisation de l'information pour le non spécialiste.

Une démarche d'informatisation est initiée (logiciel Microsoft Access).

Bibliothèque du couvent des Dominicains

Cette bibliothèque regroupe environ 20 000 livres, dans des locaux aménagés davantage pour le stockage que pour la consultation (rayonnages autoporteurs métalliques).

Elle est gérée par un père dominicain, avec le concours d'un collaborateur extérieur bénévole.

Ses collections recèlent, outre de nombreux ouvrages religieux, de nombreux ouvrages intéressants en philosophie, histoire, art sacré et régionalisme ; s'y trouvent également des ouvrages anciens, dont 17 incunables, ainsi que des archives.

La bibliothèque est ouverte à tous, sur rendez-vous, mais les possibilités de travail sur place sont toutefois limitées.

Il n'y a ni catalogue, ni signalisation, ni cotation. Le plan de classement utilisé s'apparente au classement dit « des libraires de Paris ».

Autres bibliothèques

Culture et bibliothèque pour tous

Collections ▪ Nombre de volumes ▪ Nombre d'abonnements ▪ Acquisitions 1998 ▪ Budget d'acquisitions Livres Périodiques ▪ Supports autres que le livre	environ 2 500 0 environ 150 ?	Bâtiment et organisation de l'espace ▪ Surface ▪ Nombre de places assises ▪ Signalétique ▪ Mode de signalement des nouveautés	environ 40 m² 4 rudimentaire présentoir
Activité ▪ Nombre de prêts 1998 ▪ Amplitude d'ouverture	environ 1 400 15 heures	Public desservi ▪ Nombre d'emprunteurs actifs ▪ Conditions d'accès	environ 100 60 F. + 1/20 du prix de chaque livre emprunté
Action culturelle ▪ Nombre d'actions d'animation en 1998 ▪ Budget	Quelques unes ?	Ressources humaines ▪ Nombre de postes ▪ Niveau de qualification ▪ Actions de formation permanente	bénévoles Formation Culture et bibliothèques pour tous.

La Bibliothèque pour tous est de statut associatif. Elle est affiliée au réseau national Culture et bibliothèques pour tous.

La bibliothèque pour tous propose un choix de livres essentiellement orienté sur la lecture de loisir : romans, biographies, documentaires grand-public. Il n'y a pas de section jeunesse. Les lecteurs, ou plutôt les lectrices, essentiellement résidentes de Poitiers, utilisent en général également la médiathèque et viennent chercher à la Bibliothèque pour tous des livres récents qu'elles y trouvent plus facilement. Elles apprécient également le rôle de conseil et de prescription tenu par les animatrices de l'association.

Des antennes sont constituées dans les cliniques de la ville. Ces antennes utilisent les collections générales de la Bibliothèques pour tous.

Un club de lecture, auquel participent les lectrices volontaires, choisit parmi les

nouveautés les titres qui seront acquis⁵⁹. Les décisions d'achat s'appuient également sur le périodique édité par Culture et bibliothèques pour tous au niveau national, *Notes bibliographiques*.

Certaines animatrices de la Bibliothèque pour tous ont suivi un cycle de formation organisé par Culture et bibliothèques pour tous comprenant l'enseignement des bases de la bibliothéconomie : systèmes de prêt, classification de Dewey, catalogage, etc.

La Bibliothèque pour tous organise occasionnellement des animations : expositions réalisées en interne autour de thèmes d'actualité, débats autour d'oeuvres littéraires, conférences d'auteurs, etc. Il n'y a pas actuellement de partenariat avec les bibliothèques ou librairies locales, mais la possibilité n'en est pas exclue par la présidente de l'association.

La bibliothèque vient de commencer son informatisation, avec le logiciel propre au réseau Culture et bibliothèques pour tous.

Bibliothèque orange

La Bibliothèque orange⁶⁰ est un réseau national de bibliothèques tournantes.

Les lecteurs sont répartis en groupes de vingt-quatre. Il y a trois groupes à Poitiers, soit 72 lecteurs. Chaque groupe reçoit trente-six livres⁶¹, choisis par un comité de lecture national parmi les nouveautés de l'année précédente. Tous les quinze jours, les livres passent de main en main. En dix-huit mois de temps, chacun des membres du groupe a ainsi lu trente-six livres. La cotisation est de 190 francs pour chaque envoi de 36 livres.

Certains membres de la bibliothèque orange sont de très forts lecteurs, également inscrits à la médiathèque, qui trouvent là le moyen d'accéder de manière peu onéreuse à des livres présents dans les collections publiques mais souvent empruntés en raison de leur caractère de quasi-nouveauté. D'autre trouvent dans la Bibliothèque orange leur source principale, voire exclusive, de lecture.

⁵⁹ les livres sont achetés chez un libraire de Poitiers

⁶⁰ le nom vient de la couleur du papier qui sert à couvrir les livres

⁶¹ envoyés par le siège national de la Bibliothèque orange, qui se trouve à Paris et acquiert les livres auprès d'un grossiste.

Annexe 2 :

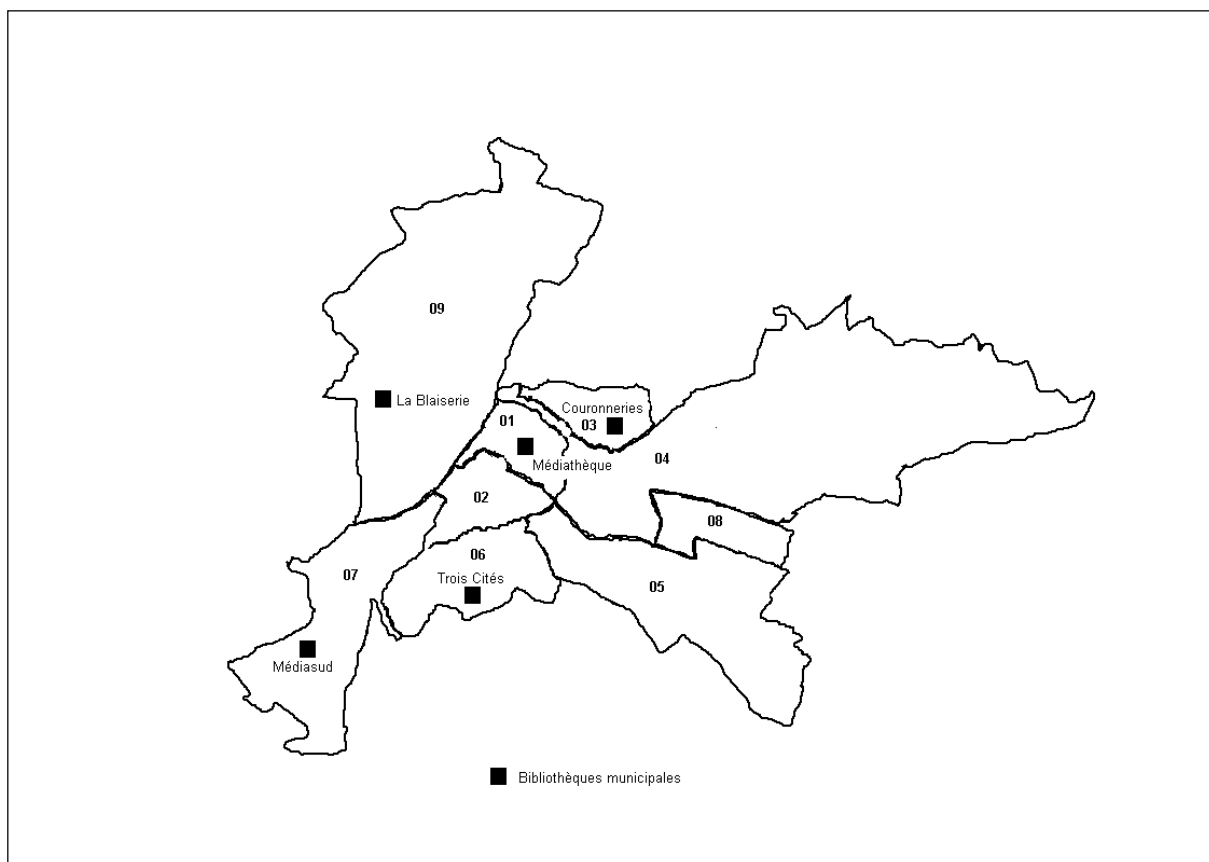
**Situation géographique des bibliothèques de Poitiers
et de l'agglomération**

Bibliothèques de l'agglomération de Poitiers



Plan : © Communauté d'agglomération de Poitiers

Bibliothèques de Poitiers



Plan : © Communauté d'agglomération de Poitiers

Quartiers de Poitiers

01 : Centre ville nord	06 : Trois Cités
02 : Centre ville sud	07 : Poitiers Sud
03 : Couronneries	08 : Beaulieu
04 : Montbernage – Le Breuil Mingot	09 : Poitiers Nord-ouest
05 : Gibauderie – CHU - Campus	

Annexe 3 :

**Circulaire du Ministère de la culture aux DRAC,
en date du 17 juillet 1998,
concernant le programme « contrats ville-lecture »**